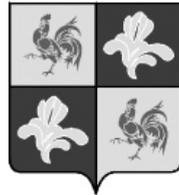


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



28 septembre 2018

SESSION ORDINAIRE 2018-2019

**BULLETIN DES
QUESTIONS ET REPONSES**

SOMMAIRE

Pages

I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU
DANS LES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES

(Article 87.4 du Règlement)

**La ministre-présidente en charge du Budget, de l'Enseignement, du Transport scolaire,
de l'Accueil de l'Enfance, du Sport et de la Culture, Mme Fadila Laanan**

Le rôle des établissements scolaires dans la lutte contre le tabagisme chez les jeunes (n° 275
de M. André du Bus de Warnaffe) 4

Le ministre en charge de la Cohésion sociale et du Tourisme, M. Rudi Vervoort

Le coût des études de consultance en 2014 et 2015 (n° 109 de Mme Dominique Dufourny) 5
Les coûts du personnel détaché des administrations (n° 191 de M. Bernard Clerfayt) 5

La ministre en charge de la Fonction publique et de la Santé, Mme Cécile Jodogne

L'organisation de sorties extérieures au profit des membres du cabinet (n° 58 de Mme Barbara
d'Ursel-de Lobkowicz) 6
Le rôle des établissements scolaires dans la lutte contre le tabagisme chez les jeunes (n° 275
de M. André du Bus de Warnaffe) 6

Le ministre en charge de la Formation professionnelle, M. Didier Gosuin

La mise en place de la Garantie Jeunes (n° 82 de M. Hamza Fassi-Fihri) 7
Les coûts du personnel détaché des administrations (n° 193 de M. Bernard Clerfayt) 7

**La ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, de l'Action sociale,
de la Famille et des Relations internationales, Mme Céline Fremault**

La promotion du volontariat (n° 33 de Mme Marion Lemesre) 8
L'organisation de sorties extérieures au profit des membres du cabinet (n° 54 de Mme Barbara
d'Ursel-de Lobkowicz) 8
Le nombre de situations d'urgence de personnes en grande dépendance (n° 198 de Mme Claire Geraets) 8

II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Pages

(Article 87.3 du Règlement)

La ministre-présidente en charge du Budget, de l'Enseignement, du Transport scolaire, de l'Accueil de l'Enfance, du Sport et de la Culture, Mme Fadila Laanan

L'impact sanitaire des granulés de pneus utilisés sur les terrains de sport synthétiques (n° 247 de M. Vincent De Wolf)	9
Les missions de consultance externes (n° 262 de M. Michaël Verbauwheide)	10
La transposition de l'expérience Dentamobilis dans les écoles sous tutelle de la Commission communautaire française à des fins de prévention dentaire (n° 268 de M. André du Bus de Warnaffe)	10

Le ministre en charge de la Cohésion sociale et du Tourisme, M. Rudi Vervoort

Les dernières avancées dans l'établissement d'une politique de données ouvertes (Open Data) pour les autorités publiques et les administrations en Région de Bruxelles-Capitale relevant de ses compétences ou de sa tutelle (n° 258 de M. Emin Ozkara)	12
Les missions de consultance externes (n° 263 de M. Michaël Verbauwheide)	12

La ministre en charge de la Fonction publique, de la Santé, Mme Cécile Jodogne

Le Label Entreprise écodynamique (n° 233 de M. Emin Ozkara)	13
L'impact sanitaire des granulés de pneus utilisés sur les terrains de sport synthétiques (n° 247 de M. Vincent De Wolf)	14
Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 250 de M. Marc Loewenstein)	15
Les dernières avancées dans l'établissement d'une politique de données ouvertes (Open Data) pour les autorités publiques et les administrations en Région de Bruxelles-Capitale relevant de ses compétences ou de sa tutelle (n° 259 de M. Emin Ozkara)	16
Les missions de consultance externes (n° 264 de M. Michaël Verbauwheide)	16
Les subsides alloués à la drépanocytose (n° 267 de M. Michaël Vossaert)	17
La transposition de l'expérience Dentamobilis dans les écoles sous tutelle de la Commission communautaire française à des fins de prévention dentaire (n° 268 de M. André du Bus de Warnaffe)	17
L'appel à projet 2017 pour les acteurs de promotion de la santé (n° 269 de M. Emin Ozkara).....	18
Les subsides initiatives santé de l'année 2017 (n° 270 de M. André du Bus de Warnaffe)	19
La prévention de l'usage du coton-tige (n° 271 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	19
Le manque de sommeil des adolescents et les conséquences sur leur santé (n° 272 de M. André du Bus de Warnaffe)	20
Les projets soutenus par les subventions pour des initiatives en matière de santé (AB 23.001.00.06.3300) (n° 273 de Mme Magali Plovie)	21
Annexes à la question n° 250 de M. Marc Loewenstein	22
Annexe à la question n° 269 de M. Emin Ozkara	26
Annexe à la question n° 273 de Mme Magali Plovie	30

Le ministre en charge de la Formation professionnelle, M. Didier Gosuin

Le plan quinquennal de développement et de financement de l'offre de formation professionnelle (n° 246 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	35
Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 251 de M. Marc Loewenstein)	36
Le premier accord-cadre sectoriel avec le secteur du transport et de la logistique (n° 253 de M. Emin Ozkara)	36
Les cours d'alphabétisation pour les candidats apprenants de Bruxelles Formation (n° 256 de M. Ahmed El Ktibi)	37
Les missions de consultance externes (n° 265 de M. Michaël Verbauwheide)	38
L'Intelligence artificielle dans les politiques de formations en Région de Bruxelles-Capitale (n° 274 de M. David Weytsman)	40
La formation pour modèle électrique Audi (n° 276 de M. Michaël Verbauwheide)	40
Annexes à la question n° 251 de M. Marc Loewenstein	41
Annexes à la question n° 276 de M. Michaël Verbauwheide	42

I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES

(Article 87.4 du Règlement)

LA MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DU BUDGET, DE L'ENSEIGNEMENT,
DU TRANSPORT SCOLAIRE, DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE,
DU SPORT ET DE LA CULTURE,
MME FADILA LAANAN

Question n° 275 de M. André du Bus de Warnaffe du 7 juin 2018 :

Le rôle des établissements scolaires dans la lutte contre le tabagisme chez les jeunes

Dans le dernier journal PSE, "Promouvoir la santé à l'école" de l'asbl Question Santé nous était rapporté les résultats des récentes études des projets européens SILNE (Smoking Inequalities Learning from Natural Experiments) et SILNE-R menées en Belgique par des chercheurs de l'Institut de Recherche Santé et Société (IRSS-UCL). Le projet SLINER, financé par la Commission Européenne pour une durée de 3 ans (dans le cadre du programme Horizon 2020), vise à améliorer les stratégies et les programmes de prévention du tabagisme chez les jeunes dans 7 pays européens. Les chercheurs doivent, entre autres, identifier les barrières, les opportunités et les ressources présentes au niveau local.

Selon ces enquêtes, près d'un adolescent sur cinq (18%) en Belgique est un fumeur hebdomadaire. Il existe un réel "effet établissement" dans la prévalence du tabagisme puisqu'on fume plus ou moins dans les écoles, selon qu'elles mobilisent - ou non - les ressources permettant d'appliquer la réglementation anti-tabac. Ainsi, au sein des établissements qui appliquent de façon stricte les mesures anti-tabac, on parvient à réduire davantage le tabagisme des 14-16 ans. Cependant, ces mesures d'interdiction du tabagisme sont encore interprétées de manières très diverses. Certains établissements, par exemple, autorisent la cigarette pendant les fêtes de l'école ou lors de sorties scolaires...

Pour les chercheurs de ces études, l'interdiction de fumer à l'école et à ses abords est considérée comme un outil essentiel de promotion de la santé et comme une mesure de prévention à employer sans modération. En interrogeant 11 015 élèves belges de 3ème et 4ème secondaire sur leurs liens sociaux, leurs réponses ont confirmé que les jeunes sont davantage susceptibles de fumer s'ils sont entourés de fumeurs. En effet, l'influence d'un groupe d'amis partageant un même comportement (fumeurs ou non fumeurs) joue à la fois sur l'adoption et sur le maintien de celui-ci. Le risque de commencer à fumer semble donc directement proportionnel au pourcentage de fumeurs dans l'école.

De plus, les inégalités de santé restent bien présentes à l'école. Les enquêtes démontrent que les comportements de santé à risque sont plus fréquents chez les adolescents qui ont le moins d'attente

concernant leur futur. Il existe aussi une forte association entre tabagisme hebdomadaire et bien-être scolaire, mauvais résultats et faible engagement à l'école. Les groupes sociaux les plus défavorisés fument davantage, commencent plus tôt et ont davantage de difficultés à s'arrêter.

Ce sont les chercheurs de cette étude qui le disent eux-mêmes, il faudrait mettre ou remettre à l'avant-plan des priorités de promotion de santé la problématique du tabac. Le tabac demeure une question de santé présente, c'est pourquoi j'aimerais vous poser les questions suivantes :

1. Avez-vous pris connaissance des résultats de ces différentes études ? Qu'en pensez-vous ?
2. Des séances d'informations sont-elles organisées dans les écoles sous tutelle de la Commission communautaire française ?
3. Est-il envisagé d'obliger les établissements à monter un plan d'action anti-tabac comme le préconise les enquêtes ?
4. Est-il envisagé de prendre en compte les résultats de ces études, notamment au niveau des effets de pairs, sur les approches en promotion de santé en matière de tabac ?
5. Le journal nous rapporte également, toujours selon ces mêmes chercheurs, que des outils de prévention ou de promotion de la santé réalisés, par exemple, par certains Centre Bruxellois de Promotion de la santé (CLPS) restent inutilisés faute d'être diffusés via un réseau efficace. Que pouvez-vous nous dire sur cette affirmation ?

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DU TOURISME,
M. RUDI VERVOORT

Question n° 109 de Mme Dominique Dufourny du 3 février 2016 :

Le coût des études de consultance en 2014 et 2015

Je souhaite connaître le nombre de missions de consultances externes commanditées, avec ou sans publicité par votre cabinet, par votre administration, OIP ou toute autre institution sur lesquelles vous avez la tutelle pour les années 2014 et 2015 ?

Par ailleurs, pouvez-vous me donner un bref descriptif des auteurs, le type de marché public qui a été passé, ainsi que les coûts détaillés mission par mission. Pouvez-vous ventiler votre réponse selon que les études soient pour votre compétence de la Cohésion sociale ou du Tourisme ?

Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer s'il est prévu de confier des missions de consultance externe ces prochains mois ? Le cas échéant, quelles sont-elles ?

Question n° 191 de M. Bernard Clerfayt du 19 mai 2017 :

Les coûts du personnel détaché des administrations

La Cour des Comptes vient de rendre son rapport au Parlement wallon sur les comptes de la Région wallonne. Dans ce rapport, la Cour signale que les coûts du personnel des administrations publiques wallonnes, détaché dans les cabinets du gouvernement wallon ne sont pas directement imputés dans les budgets afférents au coût des cabinets mais restent logés dans les budgets

des administrations privées de ces agents détachés. Cette pratique a pour effet de minorer le coût budgétaire des cabinets tel qu'il est affiché dans le budget de la Commission communautaire française, rendu public et adopté par le Parlement francophone bruxellois.

J'aimerais savoir si cette pratique est également en vigueur à la Commission communautaire française. Ainsi, il me plairait de savoir :

1. Combien de personnes, membres d'une administration publique bruxelloise ou d'un OIP dépendant de la tutelle, travaillent ou travaillaient dans votre cabinet pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017 ?
2. Le coût des salaires et avantages accordés à ces membres de votre cabinet sont-ils imputés dans les frais de fonctionnement du cabinet ou restent-ils à charge de l'administration qui les employait avant ce détachement ?
3. Quel est, pour chacune de ces années, le coût salarial total de ces détachements ?
4. N'estimez-vous pas préférable de déclarer dans le budget de la Commission communautaire française le coût complet des cabinets ministériels et d'informer complètement le Parlement francophone bruxellois de cette dépense ?
5. L'absence de vote formel d'autorisation de cette dépense par le parlement n'interdit elle pas le détachement de personnel de l'administration vers les cabinets ?

LA MINISTRE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SANTÉ,
MME CÉCILE JODOGNE

Question n° 58 de Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz du 23 février 2015 :

Organisation de sorties extérieures au profit des membres du cabinet

Dans le cadre d'un bon management des ressources humaines d'un cabinet ministériel, il peut parfois être intéressant d'organiser à leur profit des journées de réflexion et des sorties à l'extérieur de leur cadre habituel de travail.

Organiser de telles « journée au vert », « mise au vert », « team building », « repas de cabinet », « séminaire » ... présente de nombreux avantages : renforcement de la cohésion de l'équipe qui entoure le ministre par une meilleure connaissance mutuelle de ses membres, réflexions prospectives difficile à mener dans le cadre de la vie quotidienne du cabinet ...

J'aimerais donc savoir combien de telles sorties ont déjà été organisées à charge du budget de votre cabinet Commission communautaire française ? Pour chacune de ces sorties, sur combien de jours elles se sont étalées, quel a été le type d'endroit utilisé (château, hôtel, restaurant, centre de séminaire, ...) ainsi que le coût total de chaque initiative ?

Je souhaiterais obtenir ces renseignements à partir de votre entrée en fonction en qualité de ministre en juillet 2014.

Question n° 275 de M. André du Bus de Warnaffe du 7 juin 2018 :

Le rôle des établissements scolaires dans la lutte contre le tabagisme chez les jeunes

Dans le dernier journal PSE, "Promouvoir la santé à l'école" de l'asbl Question Santé nous était rapporté les résultats des récentes études des projets européens SILNE (Smoking Inequalities Learning from Natural Experiments) et SILNE-R menées en Belgique par des chercheurs de l'Institut de Recherche Santé et Société (IRSS-UCL). Le projet SLINER, financé par la Commission Européenne pour une durée de 3 ans (dans le cadre du programme Horizon 2020), vise à améliorer les stratégies et les programmes de prévention du tabagisme chez les jeunes dans 7 pays européens. Les chercheurs doivent, entre autres, identifier les barrières, les opportunités et les ressources présentes au niveau local.

Selon ces enquêtes, près d'un adolescent sur cinq (18%) en Belgique est un fumeur hebdomadaire. Il existe un réel "effet établissement" dans la prévalence du tabagisme puisqu'on fume plus ou moins dans les écoles, selon qu'elles mobilisent - ou non - les ressources permettant d'appliquer la réglementation anti-tabac. Ainsi, au sein des établissements qui appliquent de façon stricte les mesures anti-tabac, on parvient à réduire davantage le tabagisme des 14-16

ans. Cependant, ces mesures d'interdiction du tabagisme sont encore interprétées de manières très diverses. Certains établissements, par exemple, autorisent la cigarette pendant les fêtes de l'école ou lors de sorties scolaires...

Pour les chercheurs de ces études, l'interdiction de fumer à l'école et à ses abords est considérée comme un outil essentiel de promotion de la santé et comme une mesure de prévention à employer sans modération. En interrogeant 11 015 élèves belges de 3ème et 4ème secondaire sur leurs liens sociaux, leurs réponses ont confirmé que les jeunes sont davantage susceptibles de fumer s'ils sont entourés de fumeurs. En effet, l'influence d'un groupe d'amis partageant un même comportement (fumeurs ou non fumeurs) joue à la fois sur l'adoption et sur le maintien de celui-ci. Le risque de commencer à fumer semble donc directement proportionnel au pourcentage de fumeurs dans l'école.

De plus, les inégalités de santé restent bien présentes à l'école. Les enquêtes démontrent que les comportements de santé à risque sont plus fréquents chez les adolescents qui ont le moins d'attente concernant leur futur. Il existe aussi une forte association entre tabagisme hebdomadaire et bien-être scolaire, mauvais résultats et faible engagement à l'école. Les groupes sociaux les plus défavorisés fument davantage, commencent plus tôt et ont davantage de difficultés à s'arrêter.

Ce sont les chercheurs de cette étude qui le disent eux-mêmes, il faudrait mettre ou remettre à l'avant-plan des priorités de promotion de santé la problématique du tabac. Le tabac demeure une question de santé présente, c'est pourquoi j'aimerais vous poser les questions suivantes :

1. Avez-vous pris connaissance des résultats de ces différentes études ? Qu'en pensez-vous ?
2. Des séances d'informations sont-elles organisées dans les écoles sous tutelle de la Commission communautaire française ?
3. Est-il envisagé d'obliger les établissements à monter un plan d'action anti-tabac comme le préconise les enquêtes ?
4. Est-il envisagé de prendre en compte les résultats de ces études, notamment au niveau des effets de pairs, sur les approches en promotion de santé en matière de tabac ?
5. Le journal nous rapporte également, toujours selon ces mêmes chercheurs, que des outils de prévention ou de promotion de la santé réalisés, par exemple, par certains Centre Bruxellois de Promotion de la santé (CLPS) restent inutilisés faute d'être diffusés via un réseau efficace. Que pouvez-vous nous dire sur cette affirmation ?

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
M. DIDIER GOSUIN

Question n° 82 de M. Hamza Fassi-Fihri du 20 mai 2015 :

La mise en place de la Garantie Jeunes

Cette question écrite vient compléter l'interpellation que je vous ai adressée en tant que ministre de l'Emploi concernant la mise en place effective de la Garantie Jeunes. Si l'on peut se réjouir de voir le taux de chômage baisser de mois en mois depuis près de 2 ans notamment grâce à l'amélioration de la conjoncture et à une plus grande efficacité du dispositif Select Actiris, comme le précise Grégor Chapelle, il semble essentiel de redoubler d'efforts au niveau de la formation professionnelle dans le cadre de la Garantie Jeunes.

Monsieur le Ministre, dans ce contexte, j'aimerais avoir plus d'information sur le volet formation.

1. Combien de formations ont déjà été offertes aux jeunes bruxellois dans le cadre de la Garantie Jeunes ?
2. L'offre actuelle rencontre-t-elle la demande, à savoir les besoins en formation pour tous les jeunes qui entrent dans les conditions de la Garantie Jeunes ?
3. Comment se fera la sélection des candidats si le nombre de jeunes dans les conditions dépasse le nombre de jobs et de stages disponibles ? Quels sont alors les critères de sélection ?
4. Quelles sont les actions que vous menez pour qu'il y ait suffisamment de formations pour répondre aux besoins des jeunes ?
5. Enfin concernant la ventilation de ces formations entre opérateurs, j'aimerais ajouter ces quelques questions : Actiris a récemment reçu le pouvoir de commander des formations à Bruxelles Formation et s'est même vu doté d'un budget pour ce faire. Ce levier a-t-il été activé à ce jour ? Quel montant a-t-il été utilisé pour combien de places de formations ?
6. Quelle est la part du budget de Brufor consacré à la Garantie Jeunes ? Cela correspond à combien de places en formation et de jeunes formés ?
7. Combien de places de formation ont-elles été commandées aux partenaires de Brufor (OISP et autres) pour quel budget ?

Question n° 193 de M. Bernard Clerfayt du 19 mai 2017 :

Les coûts du personnel détaché des administrations

La Cour des Comptes vient de rendre son rapport au Parlement wallon sur les comptes de la Région wallonne. Dans ce rapport, la Cour signale que les coûts du personnel des administrations publiques wallonnes, détaché dans les cabinets du gouvernement wallon ne sont pas directement imputés dans les budgets afférents au coût des cabinets mais restent logés dans les budgets des administrations privées de ces agents détachés. Cette pratique a pour effet de minorer le coût budgétaire des cabinets tel qu'il est affiché dans le budget de la Commission communautaire française rendu public et adopté par le Parlement francophone bruxellois.

J'aimerais savoir si cette pratique est également en vigueur à la Commission communautaire française. Ainsi, il me plairait de savoir :

1. Combien de personnes, membres d'une administration publique bruxelloise ou d'un OIP dépendant de la tutelle, travaillent ou travaillaient dans votre cabinet pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017 ?
2. Le coût des salaires et avantages accordés à ces membres de votre cabinet sont-ils imputés dans les frais de fonctionnement du cabinet ou restent-ils à charge de l'administration qui les employait avant ce détachement ?
3. Quel est, pour chacune de ces années, le coût salarial total de ces détachements ?
4. N'estimez-vous pas préférable de déclarer dans le budget de la Commission communautaire française le coût complet des cabinets ministériels et d'informer complètement le Parlement francophone bruxellois de cette dépense ?

L'absence de vote formel d'autorisation de cette dépense par le parlement n'interdit elle pas le détachement de personnel de l'administration vers les cabinets ?

LA MINISTRE EN CHARGE DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES,
DE L'ACTION SOCIALE, DE LA FAMILLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES,
MME CÉLINE FREMAULT

**Question n° 33 de Mme Marion Lemesre du
24 octobre 2014 :**

La promotion du volontariat

Afin de compléter l'information dont je dispose concernant la situation du volontariat dans notre Région, j'aimerais vous demander les précisions suivantes en ce qui concerne les actions du Gouvernement francophone bruxellois en cette matière :

- Pouvez-vous me dire quelles sont les actions prévues pour soutenir ou renforcer l'investissement citoyen via le volontariat sur le territoire de notre Région ?
- Pouvez-vous me dresser le bilan de l'assurance volontariat que finance la Commission communautaire française ? Depuis sa création, quelles sont les structures qui ont fait appel à cette assurance ? Quel est le profil des personnes concernées ? S'agit-il de personnes actives par ailleurs sur le marché du travail ? Quelle est la proportion de seniors ?

**Question n° 54 de Mme Barbara d'Ursel-de
Lobkowicz du 3 février 2015 :**

*Organisation de sorties extérieures au profit des
membres du cabinet*

Dans le cadre d'un bon management des ressources humaines d'un cabinet ministériel il peut parfois être intéressant d'organiser à leur profit des journées de réflexion et des sorties à l'extérieur de leur cadre habituel de travail.

Organiser de telles « journée au vert », « mise au vert », « team building », « repas de cabinet », « séminaire » ... présente de nombreux avantages : renforcement de la cohésion de l'équipe qui entoure le ministre par une meilleure connaissance mutuelle de ses membres, réflexions prospectives difficile à mener dans le cadre de la vie quotidienne du cabinet ...

J'aimerais donc savoir combien de telles sorties ont déjà été organisées à charge du budget de votre cabinet Commission communautaire française ? Pour chacune de ces sorties, sur combien de jours elles se sont étalées, quel a été le type d'endroit utilisé (château, hôtel, restaurant, centre de séminaire, ...) ainsi que le coût total de chaque initiative ?

Je souhaiterais obtenir ces renseignements à partir de votre entrée en fonction en qualité de ministre en juillet 2014.

**Question n° 198 de Mme Claire Geraets du 14 juin
2017 :**

*Le nombre de situations d'urgence de personnes en
grande dépendance*

Lors de la séance plénière de la Commission communautaire française le 9 juin 2017 dernier, en réponse à une question orale que je vous posais, vous m'affirmiez :

« Pour éviter tout vide ou toute absence de solution, il a été explicitement prévu dans le décret contenant le budget général des dépenses que l'article 08.02.09 de Phare couvrirait également "les conventions qui seraient conclues directement par le service Phare avec des institutions situées hors du territoire en faveur des personnes bruxelloises" Quelques situations extrêmement problématiques ont pu, dans ce cadre, trouver une solution en 2017 ».

Pouvez-vous m'indiquer combien de situations d'extrême urgence concernant les personnes en grande dépendance ont-elles été recensées depuis le début de la législature, en 2014 ?

Combien de situations ont-elles trouvé une solution ? Et sous quelle forme ?

Qu'est-il advenu des autres personnes ?

II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

(Article 87.3 du Règlement)

LA MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DU BUDGET, DE L'ENSEIGNEMENT,
DU TRANSPORT SCOLAIRE, DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE,
DU SPORT ET DE LA CULTURE,
MME FADILA LAANAN

Question n° 247 de M. Vincent De Wolf du 2 mars 2018 :

L'impact sanitaire des granulés de pneus utilisés sur les terrains de sport synthétiques

Depuis la parution dans le magazine *sofoot* du mois de novembre 2017 d'une enquête sur la potentielle nocivité des granulés utilisés sur les terrains de sport synthétique, le monde du sport et de la santé est agité.

Au centre du débat, des granulés de caoutchouc recyclés à partir de vieux pneus qui sont utilisés dans la fabrication des gazons synthétiques mais aussi dans des aires de jeux pour enfants. Ces petites boules noires contiendraient plus de cent substances nocives dont certaines sont cancérigènes.

Outre atlantique, le débat au sujet de la nocivité de ces granulés fait rage depuis plusieurs années. Il semblerait, en effet que de nombreux joueurs, notamment les gardiens de but (plus exposés car ils sont plus souvent au sol) aient développé des cancers.

Des toxicologues américains de l'Université de Yale notamment (Vasilis Vasiliou, Salmaan Inayat-Hussain, etc.) se sont prononcés sur les risques liés à l'exposition (inhalation, contact avec la peau etc.) aux granulés qui contiennent de nombreuses matières toxiques. Selon ces chercheurs, les risques sur la santé sont potentiellement multiples (cancers, asthme, allergies etc.).

Ces granulés apparemment toxiques peuvent également avoir un impact direct sur l'environnement puisqu'ils s'évaporent en cas de forte chaleur et dégagent ainsi des substances nocives dans l'air. De plus, comme il s'agit d'un matériel très léger, ils sont facilement emportés par le vent, la pluie etc. Il s'agit également d'un matériel très collant que les adeptes de sport transportent partout contre leur gré (dans les sacs, les machines à laver).

Si La dangerosité de ce type de terrain n'est, pour le moment, pas encore établie scientifiquement, certaines villes (New York, Amsterdam et certaines villes scandinaves) ont déjà, par précaution, décidé d'arrêter l'implantation de nouveaux terrains de ce type.

Dans notre Région, ces terrains synthétiques pullulent. Des milliers d'enfants pratiquent quotidiennement leur sport sur ces pelouses.

Vu les risques sur la santé et l'environnement, je souhaiterais Mesdames les Ministres, vous adresser les questions suivantes :

1. Disposez-vous d'un recensement des terrains avec pelouse synthétique ? Combien sont-ils sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ?
2. Disposez-vous d'un recensement des autres infrastructures (aires de jeux, etc.) composées de matériaux synthétiques ?
3. Quelles mesures le Gouvernement a-t-il pris afin de mesurer l'impact potentiel de ces granulés sur l'environnement et, le cas échéant, la santé des Bruxellois(es) ?
4. Avez-vous prescrit des mesures de prévention à l'égard des propriétaires publics ou privés d'installations comportant des matériaux synthétiques ? Si oui, quelles sont-elles ?

Réponse :

Je constate que nous partageons le même sens de l'intérêt général mais aussi de la recherche du bien-être et de la protection des citoyens bruxellois.

Soucieuse de ces éléments mais aussi mue par le principe de précaution qui à mon sens doit guider le politique dans ses prises de décisions, j'ai immédiatement pris contact fin février 2018 avec le Fédéral.

En effet, vous savez que l'autorité fédérale est compétente pour l'établissement des normes de produits afin d'établir de manière contraignante les conditions auxquelles un produit doit satisfaire, lors de la mise sur le marché, en vue, entre autres, de la protection des usagers. Ces normes fixent notamment des limites en ce qui concerne les niveaux de polluants ou de nuisance à ne pas dépasser dans la composition ou dans les émissions d'un produit et peuvent contenir des spécifications quant aux propriétés, aux méthodes d'essai, à l'emballage, au marquage et à l'étiquetage des produits. De là découle le droit pour les entreprises habilitées à installer ce type de revêtement.

C'est en application de ce principe que des pelouses synthétiques équipent des centaines de terrains sportifs en Belgique et donc aussi à Bruxelles. Or, comme vous le soulignez à juste titre, il s'avère, au fil des études diligentées par différentes instances Européennes et nationales, que les normes des matériaux utilisés

suscitent une inquiétude croissante en termes de risque médico-sanitaire.

A mon sens et si le risque de tels matériaux est établi, il semble que l'interdiction de la mise sur le marché de ces terrains via une norme de produit serait la mesure la plus efficace.

En attendant la position de l'autorité fédérale et la possible approbation d'une norme de produit visant l'interdiction de la mise sur le marché de ces terrains, j'ai pris la décision de surseoir aux investissements publics pour des projets relatifs à un terrain synthétique de sport. Les communes en ont d'ailleurs été informées.

Nous ne disposons pas encore de statistiques sur le nombre de terrains synthétiques composés de billes de pneu. Notre seul chiffre disponible concerne les investissements régionaux : la Région de Bruxelles-Capitale a subventionné 75 dossiers de terrains synthétiques depuis 1991. Ce chiffre reprend tant la construction de nouveaux terrains que la rénovation de terrains existants.

J'ai néanmoins la volonté de disposer d'un cadastre actualisé des infrastructures sportives concernées. Dans ce cadre, j'ai demandé aux responsables communaux de me transmettre un relevé précis des équipements sportifs publics et privés présents sur leur territoire pouvant être incriminés.

Monsieur le Député, vous me connaissez, je ne compte pas m'arrêter là. En effet, j'ai également travaillé de concert avec Cécile Jodogne afin qu'elle puisse déposer le point sur la table de la Conférence interministérielle Santé publique.

Question n° 262 de M. Michaël Verbauwheide du 30 mars 2018 :

Les missions de consultance externes

Après le scandale du Samusocial, plusieurs scandales et anomalies dans les ASBL qui gravitent autour des administrations communales ont éclaté. Comme celui du GIAL, l'ASBL de la Ville de Bruxelles qui gère tout l'informatique de la Ville. Plus globalement, l'affaire de GIAL suscite des questions sur ces missions de consultance externes commandées avec ou sans publicité non seulement par des autorités communales, mais aussi par les ministres et leur administration de la Région Bruxelloise. A cet égard, j'aurais voulu avoir un aperçu des dépenses de consultance externe au niveau du gouvernement régional bruxellois. En tant que Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française (Commission communautaire française), chargée du Budget, de l'Enseignement, du Transport scolaire, de l'Accueil de l'Enfance, du Sport et de la Culture, je vous pose donc les questions suivantes :

1. Quelles sont les missions de consultance externe (juridique ou autre) que votre cabinet a demandées depuis votre entrée en fonction ? Quels en étaient les objectifs ?

2. Pour chaque mission de consultance, n'existait-il pas d'alternative au sein de l'administration publique ?
3. A combien s'élevaient les frais pour ces contrats de consultance ?

Réponse :

En réponse à vos questions, j'ai l'honneur de vous informer que mon cabinet n'a effectué aucune dépense de consultance externe.

Question n° 268 de M. André du Bus de Warnaffe du 16 avril 2018 :

La transposition de l'expérience Dentamobilis dans les écoles sous tutelle de la Commission communautaire française à des fins de prévention dentaire

Le lundi 19 mars dernier, La Libre Belgique publiait un article inspirant sur l'expérience Dentalmobilis. Il s'agit d'un cabinet de dentisterie mobile qui a pour mission de favoriser la santé bucco-dentaire des personnes dépendantes vivant en maisons de repos. Outre les soins que donnent les sept dentistes collaborateurs aux personnes qui ont des difficultés à se déplacer, des formations de sensibilisation destinées au personnel soignant au sein des résidences sont organisées. L'objectif de cette initiative privée est de devenir un véritable service de prévention qui n'aurait plus qu'à se rendre une fois par an dans chaque institution.

Vous le savez, l'enjeu de l'hygiène bucco-dentaire n'est pas qu'un enjeu chez les personnes âgées. En effet, selon le dernier rapport sur la santé bucco-dentaire de l'INAMI, même si la majorité des jeunes entre 12 et 34 ans interrogés avaient répondu avoir une hygiène bucco-dentaire régulière, la fréquence de brossage augmentait avec le niveau d'instruction. De plus, ce sont ces jeunes qui ont une consommation plus fréquente de produits et boissons sucrées. De quoi s'interroger quand on sait que la santé bucco-dentaire influence la qualité de vie mais également la santé générale d'un individu.

Par ailleurs, vous nous avez présenté l'année dernière vos 8 priorités en matière de santé, l'une d'entre elles était de réduire les inégalités en matière de santé et en matière d'accès à la santé. D'une façon plus générale le Plan de promotion de la santé vise à mener des actions pour modifier les comportements individuels, à promouvoir des attitudes saines tout en faisant participer le public cible

C'est pourquoi je souhaite vous poser les questions suivantes :

1. Avez-vous pris connaissance de cette initiative ? Qu'en pensez-vous ?
2. Actuellement, existe-t-il des dispositifs de prévention dentaire dans les écoles sous tutelle de la Commission communautaire française ? Lesquels ?

3. La possibilité de transposer ce projet de cabinet dentaire mobile aux écoles sous tutelle de la Commission communautaire française a-t-elle été envisagée ?

Réponse :

L'initiative de Dentamobilis à l'égard des personnes âgées me paraît être tout à fait pertinente.

En ce qui concerne la santé bucco-dentaire et les dispositifs de prévention dentaire, dans les écoles sous tutelle de la Commission communautaire française, plusieurs actions sont effectuées.

Dans le cadre des missions du service de promotion de la santé à l'école (PSE), une grande attention est portée à la santé et à l'hygiène bucco-dentaire de tous les élèves de l'enseignement de la Commission communautaire française.

Lors de chaque bilan de santé individuel, le médecin scolaire interroge l'élève sur ses habitudes alimentaires et la fréquence du brossage des dents avant d'examiner attentivement la sphère buccale.

Il est également rappelé, à cette occasion, la nécessité de consulter au moins annuellement un dentiste.

Nous disposons de plusieurs prospectus, édités par la fondation pour la santé dentaire (souriez.be), qui sont joints, selon les besoins, aux conclusions du bilan de santé.

Par ailleurs, le service de promotion de la santé distribue des documents informatifs sur les habitudes alimentaires à promouvoir, notamment concernant les aliments sucrés et les sodas.

Des actions de sensibilisation de groupe sont également réalisées par les infirmières du service PSE. Ces séances d'animations sont organisées principalement dans les classes de maternelle, de 1ère ou de 2ème primaires. Une école secondaire d'enseignement spécialisé (Ado Pilijs) en bénéficie également, à la suite de sa demande, ainsi que l'institut Charles Gheude.

Aucune transposition de ce dispositif dans le cadre scolaire n'est envisagée à ce jour.

Si une telle initiative pourrait être intéressante, il me paraît plus approprié et plus cohérent qu'elle émane du pouvoir régulateur de l'enseignement, à savoir la Communauté Française.

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DU TOURISME,
M. RUDI VERVOORT

Question n° 258 de M. Emin Ozkara du 30 mars 2018 :

Les dernières avancées dans l'établissement d'une politique de données ouvertes (Open Data) pour les Autorités publiques et les administrations en Région de Bruxelles-Capitale relevant de vos compétences ou de votre tutelle

Début octobre 2016, le Parlement bruxellois a voté le projet d'ordonnance¹ qui vise à transposer dans la législation locale la Directive européenne concernant la « réutilisation des informations du secteur public », plus communément appelée « Open Data ».

Comme vous le savez déjà, toutes les Autorités publiques et les administrations en Région de Bruxelles-capitale sont concernées par l'Open Data². C'est pourquoi, en septembre 2016, on parlait déjà de la nécessité de devoir désigner un « chef de projet Open Data » au sein de chaque administration. Le chef de projet Open Data deviendra le point de contact unique avec Easybrussels et le CIRB. Il ou elle veillera à coordonner l'inventaire des jeux de données afin de respecter le cadre légal de l'Open Data en Région de Bruxelles-Capitale³.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

Pour chacune des Autorités publiques⁴ et des « administrations en Région de Bruxelles-capitale » qui relèvent de vos compétences ou de votre tutelle,

1. Quelles sont celles qui fournissent et/ou produisent des données ouvertes: Open Data ?
2. Un chef de projet Open Data a-t-il été désigné ? Qui désigne le chef de projet Open Data ?

¹ L'Ordonnance du 27 octobre 2016 visant à l'établissement d'une politique de données ouvertes (Open Data) et portant transposition de la Directive 2013/37/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 modifiant la Directive 2003/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution et transpose la Directive 2003/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public, telle que modifiée par la Directive 2013/37/UE du 26 juin 2013.

L'ordonnance s'applique à tous les documents existants, détenus par les autorités publiques et dont elles sont habilitées à autoriser la réutilisation, sous réserve des limitations et exceptions prévues par l'ordonnance.

² Cathy Marcus, déléguée au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, "L'Open Data et les administrations en Région de Bruxelles-Capitale", Septembre 2016, <http://be.brussels/files-fr/a-propos-de-la-region/mrbe/lopen-data-et-les-administrations-en-rbe>, page 6, consulté le 29 mars 2018

³ Idem, page 6

⁴ Autorités publiques répondant aux critères énumérés au point 1 de l'article 3 de l'ordonnance du 27 octobre 2016 visant à l'établissement d'une politique de données Ouvertes (Open Data). [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi_al.pl?language=fr&la=F&table_n_ame=loi&en=2016102705&&caler=list&F&fromtab=loi&tri=dd+AS+RAN&rech=1&numero=1&sq1=\(text+contains+\(%27%27\)\)#Art.3](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi_al.pl?language=fr&la=F&table_n_ame=loi&en=2016102705&&caler=list&F&fromtab=loi&tri=dd+AS+RAN&rech=1&numero=1&sq1=(text+contains+(%27%27))#Art.3), consulté le 29 mars 2018

Réponse :

J'ai l'honneur de vous adresser les éléments de réponse suivants :

Dans le cadre de mes attributions au niveau du Collège de la Commission communautaire française, je n'ai pas la tutelle sur les autorités publiques ni sur l'Administration. Votre question est à adresser à la Membre du Collège chargé de la Fonction publique ou à la Ministre-Présidente du Collège.

Question n° 263 de M. Michaël Verbauwheide du 30 mars 2018 :

Les missions de consultance externes

Après le scandale du Samusocial, plusieurs scandales et anomalies dans les ASBL qui gravitent autour des administrations communales ont éclaté. Comme celui du GIAL, l'ASBL de la Ville de Bruxelles qui gère tout l'informatique de la Ville. Plus globalement, l'affaire de GIAL suscite des questions sur ces missions de consultance externes commandées avec ou sans publicité non seulement par des autorités communales, mais aussi par les ministres et leur administration de la Région Bruxelloise. A cet égard, j'aurais voulu avoir un aperçu des dépenses de consultance externe au niveau du gouvernement régional bruxellois. En tant que Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française (Commission communautaire française), chargée du Budget, de l'Enseignement, du Transport scolaire, de l'Accueil de l'Enfance, du Sport et de la Culture, je vous pose donc les questions suivantes :

1. Quelles sont les missions de consultance externe (juridique ou autre) que votre cabinet a demandées depuis votre entrée en fonction ? Quels en étaient les objectifs ?
2. Pour chaque mission de consultance, n'existait-il pas d'alternative au sein de l'administration publique ?
3. A combien s'élevaient les frais pour ces contrats de consultance ?

Réponse :

J'ai l'honneur de vous adresser les éléments de réponse suivants :

Je tiens à vous signaler que depuis le début de la législation aucune consultance externe n'a été commandée. Nous avons fait appel à nos services administratifs ou aux centres de référence reconnus et subventionnés à cet effet (le CRACS et le CREDAF).

LA MINISTRE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SANTÉ,
MME CÉCILE JODOGNE

**Question n° 233 de M. Emin Ozkara du
23 février 2018 :**

Le Label Entreprise écodynamique

Le Label « Entreprise Ecodynamique » a été créé le 11 mai 1999. Il est une reconnaissance officielle en Région de Bruxelles-Capitale pour les organismes et entreprises de la Région de Bruxelles-Capitale qui mettent en place une gestion environnementale en interne. Il récompense leur dynamisme environnemental et leurs progrès en matière, notamment de gestion et prévention des déchets, d'utilisation rationnelle de l'énergie, de gestion de la mobilité des travailleurs, etc... Fin octobre 2017, 218 organismes étaient déjà labellisés « Entreprise écodynamique » (Question n° 650 de M. Emin Ozkara du 16 octobre 2017 in : « Questions et Réponses — Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale — 15 novembre 2017 (n° 34) », pages 188-190, [Intp://www.weblex.irisnet.be/data/crb/bqr/2017-18/00034/images.pdf#page=188](http://www.weblex.irisnet.be/data/crb/bqr/2017-18/00034/images.pdf#page=188), consulté le 19 février 2018).

Bruxelles Environnement a entamé, l'année passée, un *redesie* dudit Label. Le lancement de la nouvelle version du Label « Entreprise Ecodynamique » était prévu pour début 2018 (Question n° 650 de M. Emin Ozkara du 16 octobre 2017 in : « Questions et Réponses — Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale — 15 novembre 2017 (n° 34) », pages 188-190, [Intp://www.weblex.irisnet.be/data/crb/bqr/2017-18/00034/images.pdf#page=188](http://www.weblex.irisnet.be/data/crb/bqr/2017-18/00034/images.pdf#page=188), consulté le 19 février 2018). L'objectif de cette nouvelle version du Label est de valoriser les démarches en éco-gestion des organismes (Organisme = entité organisée, de droit public ou privé, ayant une structure fonctionnelle et administrative propre (compagnie, entreprise, société, firme, administration, association,...)) bruxellois et de les aider à réduire leur impact sur l'environnement, en prenant en compte le contexte de l'organisme et celui de la Région Bruxelles-Capitale. Les candidatures au Label « Entreprise Ecodynamique » se font par site d'activité (Site d'activité = entité correspondant à un lieu occupé par un organisme ainsi qu'à tous les équipements, infrastructures et matériaux y étant situés, et où cet organisme exerce une responsabilité de gestion quant à des activités, produits ou services. Toutes les activités présentes sur le site d'activité seront obligatoirement prises en compte pour l'obtention du label). La participation des organismes au système bruxellois de labellisation environnementale Entreprise Ecodynamique est libre et repose sur une base volontaire.

Afin de soutenir le Programme Régional en Economie Circulaire (PREC) et faire passer la Région de Bruxelles-Capitale d'une économie linéaire à une économie circulaire, il revient aux Autorités et entreprises publiques de notre Région

ainsi qu'au Gouvernement francophone bruxellois de montrer l'exemple en favorisant une consommation responsable.

Je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

1. Votre cabinet est-il labellisé « Entreprise Ecodynamique » ? Si oui, combien d'étoiles ?
2. Votre cabinet a-t-il présenté sa candidature à la nouvelle version du Label « Entreprise Ecodynamique » ? Le cas échéant, est-il prévu de la présenter ? Si oui, quand et quels sont les mesures et bonnes pratiques en éco-gestion qui sont mises en place par votre cabinet en vue d'obtenir ce Label ?
3. En ce qui concerne les sites d'activités qui dépendent de vos compétences ou sur lesquels vous exercez une tutelle, depuis septembre 2017, quels sont les sites d'activités (commune par commune, organisme par organisme, site par site) qui ont mis en place une gestion environnementale en interne ou des bonnes pratiques en éco-gestion afin de favoriser une consommation plus responsable ou de soumettre une candidature à la nouvelle version du Label « Entreprise Ecodynamique » ?

Réponse :

En ce qui concerne mon cabinet, il n'est à ce jour pas labellisé Entreprise écodynamique et ne présentera pas sa candidature à ce label d'ici la fin de la législation.

Un frein à ce type de démarche est certainement le fait que le bâtiment occupé par mon cabinet n'est pas propriété de la Région de Bruxelles-Capitale. L'étage que nous occupons est géré par une société privée. Celle-ci, tout comme mon cabinet, opère une gestion soucieuse du respect de l'Environnement : tri des déchets, recyclage des cartouches d'imprimantes, encouragement à la limitation des impressions de photocopies, ampoules économiques etc.

Par ailleurs, mon cabinet a acquis 3 vélos électriques, à disposition de l'ensemble du personnel pour les déplacements de service et la voiture de fonction de mon directeur de cabinet est un véhicule hybride.

En ce qui concerne la Commission communautaire française, les services n'ont pas manqué la sortie de la nouvelle mouture du Label Entreprise écodynamique. La Commission communautaire française, au travers de la Cellule Transition, met en œuvre de nombreuses mesures et bonnes pratiques en vue de l'obtention du label.

Les principaux champs de régularisation et de planification de la gestion environnementale sont la mobilité, la performance énergétique des bâtiments, les achats et l'alimentation durables. La Cellule Transition coordonne les actions et soutient les acteurs impliqués.

En ce qui concerne la mobilité, le site Palais dispose depuis 2017 d'un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) qui, dans une large mesure, a eu un impact sur les autres sites administratifs en termes de sensibilisation aux alternatives à la voiture. La généralisation des mesures à l'ensemble des sites est assurée à long terme par la désignation d'une Coordinatrice Mobilité formée par Bruxelles Environnement à cet effet. Toute une série de bonnes pratiques sont également mises place afin de réduire l'impact des déplacements sur l'environnement :

- Des plans d'accès multimodaux sont intégrés à la communication internet et événementielle de l'administration ;
- D'octobre à mars, un Plan Pic de Pollution encourage les alternatives à la voiture ;
- Un parking vélos a été installé sur le site Palais pour les employés et les visiteurs ;
- Les déplacements domicile-lieu de travail et les déplacements professionnels à vélo font l'objet d'une indemnité-vélo à hauteur de 0,23€/km ;
- Le remboursement des frais de parcours en transports en commun se font à hauteur de 100% pour la STIB, de 60% pour la SNCB et de 50% pour les TEC et De Lijn ;
- Une plateforme de covoiturage permet aux agents de covoiturer ;
- Le renouvellement des véhicules de service tient compte de leur impact environnemental.

En ce qui concerne l'alimentation durable, toute une série de pratiques telles que les GASP, les paniers bio, etc. se sont développées à l'initiative du secteur Enseignement à des fins pédagogiques. La Commission communautaire française s'inscrit également dans les projets Good Food et le réseau Bubbles.

En ce qui concerne l'énergie, la Commission communautaire française, en tant que propriétaire de bâtiments qui représentent ensemble une superficie totale de plus de 100.000 m², doit mettre en œuvre un plan « PLAGE » (plan local d'action pour la gestion énergétique). Il se décline de la manière suivante :

- établissement d'un cadastre énergétique des bâtiments ;
- identification des bâtiments considérés comme « prioritaires » ;
- élaboration d'un programme d'actions en vue de réduire la consommation énergétique.

Il est à noter qu'un audit énergétique a été réalisé pour tous les bâtiments de la Commission communautaire française. La Commission communautaire française a également mis sur pied le projet de créer une centrale d'achat. L'objectif est

que celle-ci soit effective pour janvier 2019 et que le projet intègre le caractère durable des achats.

Des actions pédagogiques sont également organisées autour de l'environnement. Ainsi, depuis 2016, la Commission communautaire française organise une Journée de la Mobilité, un temps d'information et de formation autour des alternatives à la voiture et de la problématique de la qualité de l'air. Cette Journée de la Mobilité sera intégrée dans un projet de sensibilisation plus vaste dans la Semaine de la Transition, organisée par la Commission communautaire française à destination de ses agents en septembre 2018.

En septembre 2017, le Site Palais a également accueilli, dans le cadre du Bike Project, une flotte de 25 vélos pendant 2 semaines afin que 25 agents, tous sites confondus, puissent tester ce mode pour leurs déplacements domicile-lieu de travail et ainsi que pour leurs déplacements professionnels. Depuis lors, la demande en test de vélos a quintuplé.

A noter aussi que dans le cadre de la semaine de la mobilité 2017, la Commission communautaire française a participé à l'opération Au Travail sans Voiture de Bruxelles Mobilité. Cette opération a vocation à offrir des titres de transport aux agents automobilistes pour tester d'autres modes de transports. Ce fut aussi l'occasion de célébrer les agents pionniers de la culture vélo de la Commission communautaire française. Des portraits Cocof Vélo Chic ont été tirés par un photographe de mode afin de constituer la prochaine campagne des visages de la Commission communautaire française en Transition.

Plusieurs sites de la Commission communautaire française sont potentiellement candidats au label Entreprise écodynamique. Parmi ceux-ci, le site Palais pourra s'inscrire dès le mois d'octobre pour l'obtention du label en en tant qu'espace « entreprise ».

Question n° 247 de M. Vincent De Wolf du 2 mars 2018 :

L'impact sanitaire des granulés de pneus utilisés sur les terrains de sport synthétiques

Depuis la parution dans le magazine *sofoot* du mois de novembre 2017 d'une enquête sur la potentielle nocivité des granulés utilisés sur les terrains de sport synthétique, le monde du sport et de la santé est agité.

Au centre du débat, des granulés de caoutchouc recyclés à partir de vieux pneus qui sont utilisés dans la fabrication des gazons synthétiques mais aussi dans des aires de jeux pour enfants. Ces petites boules noires contiendraient plus de cent substances nocives dont certaines sont cancérigènes.

Outre atlantique, le débat au sujet de la nocivité de ces granulés fait rage depuis plusieurs années. Il

semblerait, en effet que de nombreux joueurs, notamment les gardiens de but (plus exposés car ils sont plus souvent au sol) aient développé des cancers.

Des toxicologues américains de l'Université de Yale notamment (Vasilis Vasiliou, Salmaan Inayat-Hussain, etc.) se sont prononcés sur les risques liés à l'exposition (inhalation, contact avec la peau etc.) aux granulés qui contiennent de nombreuses matières toxiques. Selon ces chercheurs, les risques sur la santé sont potentiellement multiples (cancers, asthme, allergies etc.).

Ces granulés apparemment toxiques peuvent également avoir un impact direct sur l'environnement puisqu'ils s'évaporent en cas de forte chaleur et dégagent ainsi des substances nocives dans l'air. De plus, comme il s'agit d'un matériel très léger, ils sont facilement emportés par le vent, la pluie etc. Il s'agit également d'un matériel très collant que les adeptes de sport transportent partout contre leur gré (dans les sacs, les machines à laver).

Si La dangerosité de ce type de terrain n'est, pour le moment, pas encore établie scientifiquement, certaines villes (New York, Amsterdam et certaines villes scandinaves) ont déjà, par précaution, décidé d'arrêter l'implantation de nouveaux terrains de ce type.

Dans notre Région, ces terrains synthétiques pullulent. Des milliers d'enfants pratiquent quotidiennement leur sport sur ces pelouses.

Vu les risques sur la santé et l'environnement, je souhaiterais Mesdames les Ministres, vous adresser les questions suivantes :

1. Disposez-vous d'un recensement des terrains avec pelouse synthétique ? Combien sont-ils sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ?
2. Disposez-vous d'un recensement des autres infrastructures (aires de jeux, etc.) composées de matériaux synthétiques ?
3. Quelles mesures le Gouvernement a-t-il pris afin de mesurer l'impact potentiel de ces granulés sur l'environnement et, le cas échéant, la santé des Bruxellois(es) ?
4. Avez-vous prescrit des mesures de prévention à l'égard des propriétaires publics ou privés d'installations comportant des matériaux synthétiques ? Si oui, quelles sont-elles ?

Réponse :

Des inquiétudes au sujet de la potentielle nocivité des granulés de pneus utilisés sur les terrains de sport synthétiques sont nées depuis que la presse a relayé certaines informations à ce sujet.

Les questions que vous posez relèvent essentiellement des compétences de ma Collègue

Fadila Laanan en sa qualité de Ministre du Sport. Je vous renvoie donc à sa réponse.

A sa demande, j'ai relayé cette question au sein de la Conférence interministérielle Santé publique lors de la réunion du 26 mars dernier. En réponse à ma question, la Ministre fédérale de la Santé publique a fourni un grand nombre d'informations issues de travaux scientifiques qui concluent à l'absence de risque pour la santé étant donné les taux très faibles d'Hydrocarbures polycycliques aromatiques (PAH) présents dans les échantillons prélevés sur des terrains en Belgique. La Ministre fédérale a précisé que ses services suivaient ce dossier depuis deux ans et que toute nouvelle information serait analysée avec attention. Elle a également rappelé qu'au niveau européen, la révision des normes en la matière est à l'étude et pourrait mener au renforcement de ces normes, malgré l'absence de risque avéré.

Question n° 250 de M. Marc Loewenstein du 5 mars 2018 :

Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative

Pour ce qui est de ses compétences, chaque ministre a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Commission communautaire française.

Chaque ministre a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du gouvernement lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Pourriez-vous m'indiquer :

1. Quel est le montant de l'enveloppe dont vous disposez dans le cadre de ces budgets d'initiative ?
2. Quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2017 ?
3. Pour chacune de ces associations, pourriez-vous me préciser :
 - le montant de la subvention allouée ?
 - depuis combien d'année elle bénéficie d'un tel subside ?

Réponse :

En 2017, le montant total inscrit au budget dans le cadre des budgets d'initiative s'élève à 2.221.000 €.

Le montant total des subventions accordées s'élève à 2.184.300 €.

Vous trouverez, en annexe, un tableau reprenant la liste des associations ayant bénéficié de ces subsides pour l'année 2017. Pour chacune d'elles, est indiqué le montant de la subvention allouée ainsi que la date de la première subvention.

Question n° 259 de M. Emin Ozkara du 30 mars 2018 :

Les dernières avancées dans l'établissement d'une politique de données ouvertes (Open Data) pour les Autorités publiques et les administrations en Région de Bruxelles-Capitale relevant de vos compétences ou de votre tutelle

Début octobre 2016, le Parlement bruxellois a voté le projet d'ordonnance¹ qui vise à transposer dans la législation locale la Directive européenne concernant la « réutilisation des informations du secteur public », plus communément appelée « Open Data ».

Comme vous le savez déjà, toutes les Autorités publiques et les administrations en Région de Bruxelles-capitale sont concernées par l'Open Data². C'est pourquoi, en septembre 2016, on parlait déjà de la nécessité de devoir désigner un « chef de projet Open Data » au sein de chaque administration. Le chef de projet Open Data deviendra le point de contact unique avec Easybrussels et le CIRB. Il ou elle veillera à coordonner l'inventaire des jeux de données afin de respecter le cadre légal de l'Open Data en Région de Bruxelles-Capitale³.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

Pour chacune des Autorités publiques⁴ et des « administrations en Région de Bruxelles-capitale » qui relèvent de vos compétences ou de votre tutelle,

1. Quelles sont celles qui fournissent et/ou produisent des données ouvertes: Open Data ?
2. Un chef de projet Open Data a-t-il été désigné ? Qui désigne le chef de projet Open Data ?

¹ L'Ordonnance du 27 octobre 2016 visant à l'établissement d'une politique de données ouvertes (Open Data) et portant transposition de la Directive 2013/37/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 modifiant la Directive 2003/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution et transpose la Directive 2003/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public, telle que modifiée par la Directive 2013/37/UE du 26 juin 2013. L'ordonnance s'applique à tous les documents existants, détenus par les autorités publiques et dont elles sont habilitées à autoriser la réutilisation, sous réserve des limitations et exceptions prévues par l'ordonnance.

² Cathy Marcus, déléguée au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, "L'Open Data et les administrations en Région de Bruxelles-Capitale", Septembre 2016, <http://be.brussels/files/fr/a-propos-de-la-region/mrbe/open-data-et-les-administrations-en-rbe>, page 6, consulté le 29 mars 2018

³ Idem, page 6

⁴ Autorités publiques répondant aux critères énumérés au point 1 de l'article 3 de l'ordonnance du 27 octobre 2016 visant à l'établissement d'une politique de données Ouvertes (Open Data). [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi_al.pl?language=fr&la=F&tab_le_name=loi&en=2016102705&&caler=list&F&fromtab=loi&tri=dd+AS+RANK&rech=1&numero=1&sq1=\(text+contains+\(%27%27\)\)#Art.3](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi_al.pl?language=fr&la=F&tab_le_name=loi&en=2016102705&&caler=list&F&fromtab=loi&tri=dd+AS+RANK&rech=1&numero=1&sq1=(text+contains+(%27%27))#Art.3), consulté le 29 mars 2018

Réponse :

Le SPFB ne fournit actuellement aucune donnée "Open Data".

Dans le cadre de la mise en conformité en application du RGPD (Règlement Général à la Protection des Données), le Conseil de direction a désigné un Délégué à la protection des données (DPO) pour le SFPB. Celui-ci est amené à réaliser un registre des données. Dans ce cadre, si le Conseil de direction l'estime nécessaire, il peut envisager d'élargir la mission du DPO à l'établissement de l'inventaire des données produites par l'administration qui pourraient potentiellement être utilisées à cet effet. Actuellement aucun projet en ce sens n'a été initié.

Question n° 264 de M. Michaël Verbauwheide du 30 mars 2018 :

Les missions de consultance externes

Après le scandale du Samusocial, plusieurs scandales et anomalies dans les ASBL qui gravitent autour des administrations communales ont éclaté. Comme celui du GIAL, l'ASBL de la Ville de Bruxelles qui gère tout l'informatique de la Ville. Plus globalement, l'affaire de GIAL suscite des questions sur ces missions de consultance externes commandées avec ou sans publicité non seulement par des autorités communales, mais aussi par les ministres et leur administration de la Région Bruxelloise. A cet égard, j'aurais voulu avoir un aperçu des dépenses de consultance externe au niveau du gouvernement régional bruxellois. En tant que Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française (Commission communautaire française), chargée du Budget, de l'Enseignement, du Transport scolaire, de l'Accueil de l'Enfance, du Sport et de la Culture, je vous pose donc les questions suivantes :

1. Quelles sont les missions de consultance externe (juridique ou autre) que votre cabinet a demandées depuis votre entrée en fonction ? Quels en étaient les objectifs ?
2. Pour chaque mission de consultance, n'existait-il pas d'alternative au sein de l'administration publique ?
3. A combien s'élevaient les frais pour ces contrats de consultance ?

Réponse :

En ce qui concerne les années 2014 et 2015, je vous renvoie aux réponses aux questions écrites 110 et 122.

Pour l'année 2016, aucune mission de consultance externe n'a été demandée par mon cabinet.

Pour l'année 2017, mon cabinet a fait appel aux missions de consultance externes suivantes :

- Une demande d'avis dans le cadre des travaux de la Commission chargée d'évaluer les mandataires des Services du Collège de la Commission communautaire française
montant: 227,95 € TVAC
- Deux demandes d'avis dans le cadre d'une procédure disciplinaire
montant: 3.551,75 € TVAC
- Une demande d'avis portant sur la procédure d'évaluation à mettre en place pour les agents des Services du Collège de la Commission communautaire française
montant: 851,94 € TVAC
- Une demande d'avis portant sur l'interprétation de l'article 77, § 3 du statut syndical dans le cadre d'une procédure de promotion en vue de désigner des Conseillers chef de service
montant: 535,30 € TVAC.

Pour l'année 2018, mon cabinet a jusqu'à ce jour fait appel aux missions de consultances suivantes :

- Une demande d'avis portant sur l'interprétation de l'article 86/3 du statut administratif du 13 avril 1995 relatif au renouvellement du mandat des mandataires des Services du Collège de la Commission communautaire française
montant: 535,30 € TVAC
- Deux demandes d'avis dans le cadre de la procédure de sélection visant à désigner un nouveau mandataire pour la Direction d'Administration fr l'Aide aux Personnes handicapées
montant: 1.064,80 € TVAC

Question n° 267 de M. Michaël Vossaert du 30 mars 2018 :

Les subsides alloués à la drépanocytose

La drépanocytose est une maladie non contagieuse, génétique et héréditaire qui se caractérise par une anomalie de l'hémoglobine rendant les globules rouges trop peu déformables. Les conséquences de cette maladie ne sont pas anodines : infections bactériennes graves, accidents Eschémiques, anémies chroniques, etc.

Plusieurs ABSL sont actives dans notre Région de Bruxelles-Capitale en vue de sensibiliser la population à cette maladie peu connue.

Madame la ministre, mes questions sont les suivantes :

1. Pourriez-vous m'indiquer quelles sont les ABSL qui bénéficient de subsides dans le cadre de la sensibilisation à la drépanocytose ? Pourriez-vous me fournir une ventilation de ces subsides ?
2. Plus généralement, pourriez-vous m'indiquer quelles sont les pistes d'action de la communauté commune française en vue de sensibiliser la population bruxelloise à cette maladie peu connue ?

Réponse :

Des demandes de subsides relatives à la problématique de la drépanocytose me sont parvenues ponctuellement au cours de cette législature, et j'y ai répondu favorablement en 2015. Cependant, ces demandes portant davantage sur un soutien à l'organisation de récoltes de fonds (à travers l'événement Dance4Life' - asbl Eliora) plutôt qu'à des actions de sensibilisation, j'ai estimé qu'un soutien récurrent n'était pas opportun.

Une autre demande portant sur une action de sensibilisation, émanant de l'asbl Collectif Drépanocytose, m'est parvenue en 2016. Cependant, le dossier était lacunaire et l'impact de l'action proposée était impossible à évaluer. Je n'ai donc pas pu soutenir cette action.

Les actions de sensibilisation menées par certaines Maisons médicales dans des quartiers habités par une proportion importante de populations concernées par cette problématique me semblent constituer la meilleure approche. Ces actions de proximité permettent un échange interactif avec le public dont une partie n'a pas accès à des supports écrits en français. Elles ont également l'avantage de rentrer dans le cadre de la mission de santé communautaire des Maisons médicales agréées par la Commission communautaire française, et de s'inscrire ainsi dans une approche globale de la santé.

Question n° 268 de M. André du Bus de Warnaffe du 16 avril 2018 :

La transposition de l'expérience Dentamobilis dans les écoles sous tutelle de la Commission communautaire française à des fins de prévention dentaire

Le lundi 19 mars dernier, La Libre Belgique publiait un article inspirant sur l'expérience Dentalmobilis Il s'agit d'un cabinet de dentisterie mobile qui a pour mission de favoriser la santé bucco-dentaire des personnes dépendantes vivant en maisons de repos. Outre les soins que donnent les sept dentistes collaborateurs aux personnes qui ont des difficultés à se déplacer, des formations de sensibilisation destinées au personnel soignant au sein des résidences sont organisées. L'objectif de

cette initiative privée est de devenir un véritable service de prévention qui n'aurait plus qu'à se rendre une fois par an dans chaque institution.

Vous le savez, l'enjeu de l'hygiène bucco-dentaire n'est pas qu'un enjeu chez les personnes âgées. En effet, selon le dernier rapport sur la santé bucco-dentaire de l'INAMI, même si la majorité des jeunes entre 12 et 34 ans interrogés avaient répondu avoir une hygiène bucco-dentaire régulière, la fréquence de brossage augmentait avec le niveau d'instruction. De plus, ce sont ces jeunes qui ont une consommation plus fréquente de produits et boissons sucrées. De quoi s'interroger quand on sait que la santé bucco-dentaire influence la qualité de vie mais également la santé générale d'un individu.

Par ailleurs, vous nous avez présenté l'année dernière vos 8 priorités en matière de santé, l'une d'entre elles était de réduire les inégalités en matière de santé et en matière d'accès à la santé. D'une façon plus générale le Plan de promotion de la santé vise à mener des actions pour modifier les comportements individuels, à promouvoir des attitudes saines tout en faisant participer le public cible

C'est pourquoi je souhaite vous poser les questions suivantes :

1. Avez-vous pris connaissance de cette initiative ? Qu'en pensez-vous ?
2. Actuellement, existe-t-il des dispositifs de prévention dentaire dans les écoles sous tutelle de la Commission communautaire française ? Lesquels ?
3. La possibilité de transposer ce projet de cabinet dentaire mobile aux écoles sous tutelle de la Commission communautaire française a-t-elle été envisagée ?

Réponse :

Je vous renvoie à la réponse de la collègue Madame Fadila Laanan en charge de l'Enseignement.

Question n° 269 de M. Emin Ozkara du 17 avril 2018 :

L'appel à projet 2017 pour les acteurs de promotion de la santé

En 2017 la Commission communautaire française lançait un appel à projets pour des projets visant à mettre en œuvre des actions répondant aux priorités et stratégies du Plan stratégique de promotion de la santé 2018-2022 (http://www.avcb-vsgeb.be/fr/subsides.html?sub_id=863).

Par promotion de la santé, on entend un processus visant à améliorer le bien-être de la population et à réduire les inégalités sociales de

santé en mobilisant de façon concertée l'ensemble des politiques publiques. Dans le cadre de cet appel, il était possible de proposer un projet ou un ensemble de projets.

Les bénéficiaires de cet appel à projets étaient les personnes morales de droit public ou de droit privé sans but lucratif exerçant leurs activités en Région de Bruxelles-Capitale et dont l'objet social est en accord avec les principes de la promotion de la santé tels que définis dans la Charte d'Ottawa et dans la réglementation en vigueur à la Coca.

L'appel à projets s'est clôturé le 15 septembre 2017.

Je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

1. Quel est le budget qui a été alloué à cet appel à projets ?
2. Combien de projets ont-ils été soumis, commune par commune ?
3. Quelle a été la méthode d'évaluation et quels ont été les critères retenus pour procéder à cette évaluation ? Qui a été chargé de cette évaluation ?
4. Quels sont les projets qui n'ont pas été sélectionnés ou retenus, avec pour chaque projet : porteur du projet, nom du projet, objectifs poursuivis par le projet, note(s) attribuée(s) au projet et raison(s) du refus ? Des plaintes ou réclamations ont-elles été introduites ? Si oui, combien, qui a introduit ces plaintes et pour quels projets ?
5. Quels sont les projets sélectionnés et retenus, avec pour chaque projet porteur du projet, nom du projet, objectifs poursuivis et plus-values apportées par le projet, soutien financier accordé au projet, période de mise en œuvre du projet et note(s) attribuée(s) au projet ?
6. Quels sont les soutiens financiers qui ont été accordés aux projets retenus, commune par commune ? Quelles sont les modalités de financements en termes de durée et de nombre de versements ?
7. Pour les projets retenus, un accompagnement ou un encadrement est-il prévu ? Si oui, par qui seront accompagnés ou encadrés les lauréats durant la mise en œuvre des projets ?
8. Une nouvelle édition de l'appel à projets est-elle prévue ? Si oui, pour quand et pour quel(s) objectif(s)/thème(s)/axe(s)/volet(s) ?

Réponse :

Un budget de 3.818.030 euros a été consacré au financement des acteurs, services et réseaux de promotion de la santé désignés par le Gouvernement francophone bruxellois dans le cadre de l'appel à projets basé sur le Plan de promotion de la santé 2018-2022.

Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif des dossiers qui ont été soumis et des décisions prises par le Gouvernement sur ma proposition. J'attire votre attention sur le fait que c'est la commune où est établi le siège social du promoteur qui est mentionnée dans ce tableau. Son territoire d'action peut quant à lui être limité à un ou plusieurs quartiers, s'étendre sur plusieurs communes, ou encore concerner tout le territoire de la Région bruxelloise.

Comme le prévoit le Décret de promotion de la santé du 18 février 2016, tous les dossiers ont été évalués par l'Administration. Les dossiers dont le budget annuel dépasse 50.000 euros ont également fait l'objet d'un avis de la section 'promotion de la santé' du Conseil consultatif bruxellois de l'aide aux personnes et de la santé. Les critères sont explicités dans une grille d'analyse annexée à l'arrêté d'exécution du 16 février 2017.

Aucune plainte n'a été introduite.

Comme le prévoit le Décret, les services d'accompagnement et de support bénéficient d'une subvention pour une durée de cinq ans. Les acteurs et les réseaux bénéficient quant à eux d'une subvention pour une période de trois ans, renouvelable deux ans en cas d'évaluation positive.

En ce qui concerne l'encadrement, le dispositif prévoit que tout acteur qui le souhaite bénéficie de l'expertise du service d'accompagnement ou d'un service de support, qui jouent le rôle de piliers favorisant la mise en œuvre du Plan de promotion de la santé.

Le calendrier des appels à projets suit celui du Plan. Ils sont donc prévus tous les cinq ans. Il est possible que des appels à projets partiels soient lancés s'il apparaît que des priorités prévues par le Plan ne sont pas couvertes par un premier appel. C'est le cas actuellement, puisqu'un nouvel appel vient d'être lancé afin de compléter deux priorités du Plan jugées insuffisamment couvertes au terme d'une analyse réalisée par mon Administration.

Pour plus d'informations, je vous renvoie au compte-rendu de la présentation qui a été faite par moi-même et par mon administration devant la Commission de la santé en date du 6 mars 2018, dont la référence est: doc. 102(2017-2018) n°1.

Question n° 270 de M. André du Bus de Warnaffe du 26 avril 2018 :

Les subsides initiatives santé de l'année 2017

Concernant le budget initiative alloué à la santé, j'aimerais vous poser les questions suivantes :

1. Quel est le montant de l'enveloppe dont vous disposez annuellement dans le cadre des budgets initiatives ?

2. Quelles sont les associations qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2017 ?

3. Pour chacune de ces associations, pourriez-vous me préciser : le montant de la subvention allouée ? Depuis combien d'années elles bénéficient d'un tel subside ?

Réponse :

Toutes les informations demandées concernant les subsides en initiatives santé pour l'année 2017 sont renseignées dans la réponse à la question écrite n°250 à laquelle je vous renvoie.

Question n° 271 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 27 avril 2018 :

La prévention de l'usage du coton-tige

L'usage du coton-tige est une pratique extrêmement répandue pour le nettoyage des oreilles. Il semble que peu de personnes en connaissent les risques, tant en matière de santé individuelle que sur le plan de la protection environnementale. Si la question peut paraître anecdotique, différents éléments d'observation viennent indiquer qu'elle ne l'est pas.

Selon une étude réalisée par des chercheurs américains de l'Université de l'Ohio, publiée dans The Journal of Pediatrics, l'usage du coton-tige aurait blessé gravement plus de 260.000 enfants aux Etats-Unis entre 1990 et 2010. Ce chiffre, qui prend seulement en compte le nombre d'enfants admis aux urgences, est largement sous-estimé par rapport au nombre total d'accidents liés à son mauvais usage.

Bien que différents rapports dans le monde aient été publiés depuis le début des années septante, alertant des dangers de cette pratique, peu, voire aucune initiative concrète ne semble avoir été menée dans notre pays.

Chez nos voisins français, une loi sur la biodiversité de 2016 interdira la mise sur le marché des cotons-tiges en plastique à partir du 1^{er} janvier 2020. Pour être commercialisés, ceux-ci devront désormais être fabriqués en papier biodégradable et compostable.

De nombreuses associations demandaient en effet depuis longtemps cette interdiction. Les usagers ayant la fâcheuse habitude de jeter les cotons-tiges usagés dans la cuvette des toilettes, ils se retrouvent massivement dans les stations d'épuration. Etant donné qu'ils flottent, ils ne peuvent être correctement traités par ces stations et sont souvent rejetés dans les rivières ou dans l'océan. Ils constituent une quantité très importante des déchets plastique retrouvés sur les plages du littoral et constituent une menace pour la préservation de la biodiversité.

Le ministre britannique de l'Environnement vient également d'annoncer tout récemment son intention

d'interdire différents objets en plastique, dont font partie les cotons-tiges.

Il est vrai que ces considérations environnementales, qui ont vraisemblablement dicté l'adoption de cette interdiction en France, ne ressortent pas de votre compétence. En revanche, l'usage inapproprié du coton-tige peut constituer de nombreux risques en matière de santé.

Selon les recommandations des médecins ORL, l'usage du coton-tige doit se limiter au nettoyage de la partie visible de l'oreille, afin d'éliminer le cérumen présent sur la surface. Il ne peut en revanche pénétrer à l'intérieur du conduit auditif. Dans une certaine mesure, le cérumen est d'ailleurs une sécrétion utile, jouant un rôle d'antibactérien en protégeant le conduit auditif des poussières et des impuretés extérieures.

L'effet nuisible le plus répandu est l'enfoncement du cérumen dans le conduit auditif, ce qui entraîne la création de bouchons. Il semblerait que ce soit même la première cause de la création de bouchons.

Certaines personnes remarquant la présence de bouchons aggravent la situation en pensant pouvoir désencombrer leurs oreilles avec un coton-tige. Cette pratique, particulièrement lorsqu'elle est accompagnée de faux mouvements ou lorsque le bâtonnet est introduit trop profondément, risque également d'irriter la peau et de provoquer des infections, des saignements ou des réactions inflammatoires.

Dans les cas les plus graves, cela peut provoquer un traumatisme du tympan, voire sa perforation. Certains cas exceptionnels ont même causé une perte complète de l'audition.

Les conséquences néfastes du coton-tige se remarquent particulièrement chez les enfants, qui l'utilisent souvent à mauvais escient et sans être conscients des risques encourus.

Le nombre d'accidents observés est tel que son usage pourrait être la cause la plus fréquente des blessures accidentelles du conduit auditif. Certains ORL en viennent à considérer que le coton-tige est inadapté pour le nettoyage des oreilles et prônent carrément le bannissement complet de son utilisation.

Dès lors, dans le cadre de votre politique de prévention et de promotion de la santé, je souhaiterais obtenir les réponses suivantes :

1. Avez-vous déjà entrepris des mesures pour limiter l'usage massif du coton-tige ? Dans la négative, une politique de prévention est-elle à l'ordre du jour ?
2. Avez-vous pris connaissance des différentes études menées sur le sujet ? Des recommandations du monde médical vous sont-elles parvenues ?

3. Quelles initiatives sont-elles mises en œuvre pour conscientiser le public, et singulièrement les parents, en ce qui concerne les nombreux risques que j'ai mentionnés ?
4. A l'instar de la situation française, des associations se sont-elles mobilisées pour alerter le monde politique sur ces risques ?
5. Une réflexion sur base de la loi française de 2016 est-elle à l'ordre du jour ?
6. Enfin, certaines alternatives au coton-tige en plastique existent, parmi lesquelles l'« oriculi », le coton-tige biodégradable, le spray auditif ou l'emploi de bougies ad hoc. Dans un souci de promotion de la santé, vous êtes-vous penchée sur l'efficacité de ces alternatives ? Le cas échéant, envisagez-vous de promouvoir leur usage ?

Réponse :

Différentes études montrent les dangers liés à l'utilisation de cotons-tiges. Il ne semble pas exister de données aux niveaux belge et bruxellois, ce qui nous empêche de dresser un état des lieux précis en la matière. Aucun acteur associatif ou médical ne m'a interpellée à ce sujet.

Cette problématique se situe à l'intersection de questions environnementales et sanitaires. Ma Collègue Céline Fremault, en sa qualité de Ministre régionale de l'Environnement, a annoncé des mesures en la matière en vue de réduire la dissémination de matières plastiques dans l'environnement.

Une action visant à limiter la disponibilité du produit incriminé me semble plus efficace qu'une campagne de prévention visant à modifier des habitudes et des croyances parfois bien ancrées dans les familles. De plus, je considère qu'il ne relève pas de mes compétences de promotion de la santé de mettre en garde la population contre les dangers liés à l'utilisation de divers produits disponibles dans le commerce, sauf lorsque ces produits constituent un problème de santé publique majeur comme le tabac ou l'alcool. La liste serait longue et les moyens sont limités. En effet, je considère que ces actions relèvent davantage de la protection du consommateur, matière dépendant du niveau fédéral.

Question n° 272 de M. André du Bus de Warnaffe du 27 avril 2018 :

Le manque de sommeil des adolescents et les conséquences sur leur santé

A l'occasion de la journée mondiale du sommeil, le 16 mars dernier, l'Institut national français du sommeil et de la vigilance a publié une enquête nous alarmant sur le manque de sommeil des adolescents et des jeunes adultes entre 15 et 24 ans : ils ne

dormiraient pas assez. En cause, l'utilisation excessive de leur smartphone à des heures tardives et plus particulièrement de la lumière bleue qu'ils émettent. Lumière bleue qui stimule les récepteurs de la rétine, dérégulant ainsi l'horloge biologique du jeune et retardant l'endormissement.

Or, selon les médecins, l'adolescence constitue une phase de neuro-développement essentielle qui se poursuit jusque dans la vingtaine. C'est une période où les besoins en terme de sommeil tant quantitatifs que qualitatifs sont nettement plus élevés que chez les adultes et où ils devraient dormir entre 8h30 et 9h30 chaque nuit.

Les conséquences à long terme que cela peut engendrer sur leur santé sont donc désastreuses. On parle de pertes d'attention, de somnolences, d'irritabilités, d'instabilités émotionnelles, de baisses des performances cognitives ou encore, selon Joelle Adrien, neurobiologiste et présidente de l'institut : d'obésité, de diabète, d'hypertension, d'une résistance moindre aux maladies mais aussi des troubles psychologiques comme la dépression.

Selon les spécialistes, contrer ce déphasage ou retard du sommeil ne serait pas compliqué en soi même si les parents sont souvent impuissants face à leurs adolescents. Ils préconisent par exemple d'imposer un couvre-feu dit « digital » au moins une heure avant d'aller se coucher pour préserver le sommeil.

1. Disposez-vous d'informations plus précises sur la réalité de ce phénomène auprès des élèves fréquentant les établissements relevant de la Commission communautaire française ?
2. Des campagnes de sensibilisation sont-elles mises en oeuvre au sein des établissements scolaires relevant de la Commission communautaire française ? Si oui, dans quel cadre plus précisément ? Si non, envisagez-vous de lancer une action spécifique ?
3. Une prévention sur ce problème a-t-elle déjà été menée auprès des parents étant donné qu'ils sont les premiers à pouvoir imposer des limites aux adolescents ?

Réponse :

Des données relatives au sommeil des adolescents sont disponibles dans le rapport de l'Enquête HBSC 2014 réalisée par le service universitaire SIPES (Ecole de santé publique de l'ULB). On y apprend notamment que six jeunes sur dix dorment moins de 9 heures par nuit les jours d'école, ce qui est insuffisant étant donné leur besoin en sommeil à ce stade de développement (minimum 9 heures). L'enquête n'établit cependant pas de lien entre l'utilisation des smartphones et la durée ou la qualité du sommeil.

Plusieurs acteurs diffusent une information relative à l'influence néfaste des écrans sur le

sommeil des jeunes ou des adultes, notamment les mutualités.

L'Ecole du sommeil réalise également des animations au sein des écoles pour sensibiliser les élèves à l'importance d'une bonne hygiène de vie dans ce domaine. Elle aborde notamment la question de l'influence des écrans sur le sommeil.

Certaines campagnes organisées par Yapaka (Fédération Wallonie-Bruxelles), si elles ne visent pas spécifiquement les questions de santé, ont pour but de sensibiliser les parents à un encadrement adéquat de leurs enfants dès le plus jeune âge en matière d'utilisation des écrans.

Enfin, les services de promotion de la santé à l'école, qui relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sont les mieux placés pour établir un diagnostic concernant le manque de sommeil des élèves (dans les établissements relevant de la Commission communautaire française ou non) et pour organiser des actions dans ce domaine à l'attention de ces élèves et de leurs parents.

Le nouveau paysage de la promotion de la santé tel que constitué à la suite du transfert de compétences octroie peu de leviers à la Commission communautaire française pour agir en milieu scolaire. Je serai néanmoins à l'écoute de mes homologues par rapport à cette problématique dans le cadre des concertations régulières qu'entretient mon cabinet avec les Ministres de l'Enfance et de l'Enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Santé en Wallonie.

Question n° 273 de M. Magali Plovie du 25 mai 2017 :

Les projets soutenus par les subventions pour des initiatives en matière de santé (AB 23.001.00.06.3300)

Dans le cadre des subventions pour des initiatives en matière de santé, pourriez-vous nous donner des informations sur :

1. les projets retenus et financés pour les années 2015, 2016, 2017 et à ce jour, pour 2018 ?
2. pour tous les projets financés pour les années mentionnées ci-dessus, quels montants ont été alloués ?
3. pour tous les projets financés pour les années mentionnées ci-dessus, la date de l'arrêté de subvention ?

Réponse :

Je vous prie de trouver les réponses à vos questions concernant les subventions en initiatives en matière de santé dans le tableau en annexe.

Annexe à la question n° 250 de M. Marc Loewenstein

EXERCICE 2017 : LISTE DES ASSOCIATIONS AYANT REÇU UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DES BUDGETS D'INITIATIVE

Association	Adresse	Montant	1ère subvention
AB 23 001 00 03	Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets dans le domaine de la santé (CE: 91.000 €)		
GAMS	rue Gabrielle Petit 6 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN	50.000	2015
LATO SENSU	Chaussée de Boondaef, 376 1050 IXELLES	14.000	2016
SOS VIOL	Rue Coenraets, 23 1060 SAINT-GILLES	15.000	1998
WOMAN DO	Rue du Pinson 12 1170 WATERMAEL-BOITSFORT	10.000	2015
AB 23 001 00 04	Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets en santé mentale (CE: 70.000 €)		
SSM LE MÉRIDIEN	Rue du Méridien, 68 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	40.000	2000
UMONS - FACULTE DE PSYCHOLOGIE	Place du Parc, 20 7000 MONS	30.000	2016
AB 23 001 00 06	Subventions pour des initiatives en matière de santé (CE: 871.000 €)		
AGENCE ALTER	Rue Lucien Namèche, 2B 5000 NAMUR	5.000	2015
ALIAS	Rue du Marché au Charbon, 33 1000 BRUXELLES	25.000	2009
ATELIER CÔTÉ COUR	Rue Léon de Lantsheere, 50 1040 ETTERBEEK	13.000	2007
BALUCHON ALZHEIMER BELGIQUE	Chaussée de Wavre, 1325 1160 AUDERGHEM	40.000	2005
CAHIERS DE PSYCHOLOGIE CLINIQUE	Drève du Caporal 2 1180 UCCLE	5.000	1998
CDCS	Rue de l'Association, 15 (3e étage) 1000 BRUXELLES	15.000	2011
EMPATHICLOWN	Résidence du Vert Mont, 105 7521 CHERCQ	4.000	2015
ENTRE 2 BRUXELLES	Rue Gheude, 49 1070 ANDERLECHT	28.000	2009
ESPACE P	Rue des Plantes, 116 1030 SCHAERBEEK	33.000	1999
ETHNIC COSMETHIC	Middelweg, 35 ble 5 1130 HAREN (BRUXELLES)	1.000	2017
FABLES RONDES	Rue Kelle, 166 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE	21.400	1999

Association	Adresse	Montant	1ère subvention
HOPI'CONTE	Avenue Georges Henri 50 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT	5.300	2002
HOSPIDOM	Chaussée de Boondaef, 390 1050 IXELLES	85.000	2008
INFIRMIERS DE RUE	Rue Gheude 21-25/4 1070 ANDERLECHT	40.000	2009
JEUNES AIDANTS PROCHES	Boulevard De Smet de Neyer, 578 1020 LAEKEN	20.000	2017
L'APPÉTIT DES INDIGESTES	Rue du Croissant, 138 1190 FOREST	7.000	2015
L'ATELIER DES DROITS SOCIAUX	Rue de la Porte Rouge, 4 1000 BRUXELLES	30.000	1998
L'HEURE ATELIER	Rue Thiéfy, 45 1030 SCHAERBEEK	14.200	2012
LA TROUPE DU POSSIBLE	Rue Waelhem, 68 1030 SCHAERBEEK	12.000	2013
LAPSUS LAZULI	Avenue du Général de Gaulle 42 1050 IXELLES	9.300	2003
LE COIN DES CERISES	Avenue des Croix de l'Yser, 5 1120 NEDER-OVER-HEEMBEEK	168.000	2003
LE GRÈS	Rue des Trois Ponts 51 1160 AUDERGHEM	9.000	2015
LE PONT DES ARTS	Rue Adolphe Lavallée, 39 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN	2.800	2012
LES 24 HEURES VELO DU BOIS DE LA CAMBRE	Rue de l'Aqueduc, 42 1060 SAINT-GILLES	2.500	2015
LES MESSAGERS DU CŒUR	Bd Louis Mettewie, 9 bte 59 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN	5.500	1998
LES PISSENLITS	Chaussée de Mons, 192 1070 ANDERLECHT	35.000	1998
LIAISON ANTIPROHIBITIONNISTE	Rue Van Artevelde 130 1000 BRUXELLES	15.000	1998
MAISON MÉDICALE KATTEBROEK	Avenue du Roi Albert, 24 1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE	58.000	2012
RAPA – AUTRE LIEU	Rue de la Clé, 5 1000 BRUXELLES	75.000	1998
REFUGEES GOT TALENT	Avenue Georges Eekhoud, 36 1030 SCHAERBEEK	12.000	2016
SIMILES BRUXELLES	Rue Malibran 49 1050 IXELLES	15.200	2003
SMES-B	Rue du Rempart de Moines, 78 1000 BRUXELLES	41.000	2000
SOS SECTES	Rue Marconi, 85 1190 FOREST	6.000	2001

Association	Adresse	Montant	1ère subvention
THÉÂTRE DE L'ECLAIR	Rue de la Concorde 17 1050 IXELLES	10.500	2010
AB 23 001 00 07	Subventions pour des initiatives en matière de Promotion de la Santé (CE: 95.000 €)		
CENTRE BRUXELLOIS DE PROMOTION DE LA SANTÉ	Rue Jourdan, 151 1060 SAINT-GILLES	69.500	1999
CENTRE DE DOCUMENTATION SANTÉ - BRUXELLES	Boulevard du Midi, 25 bte 5 1000 BRUXELLES	6.000	1999
FARES	rue de la Concorde, 56 1050 IXELLES	4.800	2015
AB 23 002 00 08	Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire (CE: 1.094.000 €)		
ACTIF CLUB	CHU Brugmann Place Arthur Van Gehuchten, 4	6.000	2017
AIDE INFO SIDA	Rue Duquesnoy, 45 1000 BRUXELLES	10.000	1998
ALZHEIMER BELGIQUE	Quai aux Pierres de Taille, 37-39 bte 2 1000 BRUXELLES	25.000	2001
CAB	avenue Simon Bolivar 30, WTC III (14è étage) 1000 BRUXELLES	40.000	2015
CAP-ITI	av Albert, 29 1190 FOREST	800	2017
CENTRE CHAPELLE-AUX-CHAMPS	Clos Chapelle-aux-Champs 30 Boîte 3026 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT	22.000	2008
CENTRE D'APPUI - MEDIATION DE DETTES	Boulevard du Jubilé , 153-155 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN	2.500	2017
CENTRE MÉDICAL ENADEN	rue Saint-Bernard, 114 1060 SAINT-GILLES	2.000	2017
CITÉ SERINE	rue de la Consolation 79-83 1030 SCHAERBEEK	300.000	2016
DUNE	rue des Foulons, 47 1000 BRUXELLES	11.000	2017
ENTR' AIDE DES MAROLLES	rue des Tanneurs 169 1000 BRUXELLES	13.000	2005
FBSP	Rue des Cultivateurs, 30 1040 ETTERBEEK	2.000	2017
FÉDÉRATION DES MAISONS MÉDICALES ET DES COLLECTIFS DE SANTÉ FRANCOPHONES	Boulevard du Midi 25 Boîte 5 1000 BRUXELLES	67.000	2003
FEDITO BRUXELLOISE	Rue du Président, 55 1050 IXELLES	7.000	2017
GAZOUILLIS	Avenue Albert, 135 1190 FOREST	20.000	1992

Association	Adresse	Montant	1ère subvention
LA MAISON OUVERTE	Avenue Georges Henri, 251b 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT	45.600	1992
LA MARGELLE	Chaussée de Vleurgat 22 1050 IXELLES	6.000	2012
LES AMIS DE LA HALTE-GARDERIE	Rue de l'Hôtel des Monnaies, 46 1060 SAINT-GILLES	3.000	2016
LES PTITS PAS	Venelle aux Jeux, 23 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE	20.000	1992
LIENS DE QUARTIER PETITE ENFANCE	Avenue Princesse Elisabeth, 61 1030 SCHAERBEEK	6.700	2015
LIGUE BRUXELLOISE FRANCOPHONE POUR LA SANTÉ MENTALE	Rue du Président 53 1050 IXELLES	40.000	2003
MAISON DE LA FAMILLE	Rue de la Presse, 14 1000 BRUXELLES	4.000	2015
MAISON MÉDICALE JEAN JAURÈS	avenue Jean Jaurès, 36 1030 SCHAERBEEK	17.000	2016
MEDECINS DU MONDE	Rue Botanique 75 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	30.000	2015
MODUS VIVENDI	Rue Jourdan, 151 1060 SAINT-GILLES	115.000	2006
PLATE-FORME PRÉVENTION SIDA	Place de la Vieille Halle aux Blés, 28/29 1000 BRUXELLES	6.000	2002
PSYMAGES	rue de Veeweyde 60 1070 ANDERLECHT	18.000	2002
QUESTION SANTÉ	Rue du Viaduc, 72 1050 IXELLES	115.000	1998
RE-SOURCES ENFANCES	Rue du Trône, 214 1050 IXELLES	12.000	2016
SAUVEZ MON ENFANT	Avenue des Désirs, 18 1140 EVERE	16.500	1998
SETIS	Chaussée de Haecht, 226 1030 SCHAERBEEK	70.000	1998
SSM SECTORISÉ DE SAINT-GILLES	rue de la Victoire, 26 1060 SAINT-GILLES	4.300	2016
ULYSSE	rue de l'Ermitage, 52 1050 IXELLES	17.000	2017
WOPS	ch de Roodebeek, 471 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT	1.900	2017

Annexe à la question n° 269 de M. Emin Ozkara

Appels à candidatures/projets promotion santé 2018 - 1/4

14/05/2018

INSTITUTION	COMMUNE	PROJET	PRIORITE	DECISION	BUDGET OCTROYE
Act for life	1400	J'agis pour la Vie	Toutes	Défavorable	0,00
Aide Info Sida	1000	Prévention des infections et maladies sexuellement transmissibles	IST	Favorable	0,00
Alias	1000	Programme de promotion de la santé à destination des hommes et personnes trans prostitués/travailleurs du sexe en Région de Bruxelles-Capitale	IST	Favorable	150.000,00
Alzheimer Belgique ASBL	1031	Soutien et accompagnement des personnes confrontées à la maladie d'Alzheimer ou	Obj thématique 1	Favorable	25.000,00
APES Ulg	1000	SeSu Evaluation		Défavorable	0,00
Appétit des indigestes	4000	Ateliers théâtre et créativité autour de la folie	Santé mentale	Favorable	50.000,00
ARAPH	5000	Promotion de la santé pour des populations ayant des difficultés d'accès aux informations	Visibilité Inf transmissibles	Défavorable	0,00
Atelier droits sociaux	1000	Rendre compréhensible l'incompréhension juridique en matière de santé	Littératie	Défavorable	0,00
Bootstrap	1210	Renforcement dans la création d'un lieu « fiatlux » d'élaboration de savoirs collectifs et de partage de ressources de la vie quotidienne visant le bien-être et la santé des habitants et des personnes plus vulnérables	Santé mentale	Défavorable	0,00
CBPS	1060	SAPS		Favorable	350.000,00
Centre de consultations conjugales et de Planning Familial du Karreveld	1080	Accompagnement à la parentalité	Santé mentale	Défavorable	0,00
Centre de planning familiale de Jette	1090	Centre de santé sexuelle du Nord Ouest	IST	Défavorable	0,00
Centre de planning familial et de consultations d'Uccle	1180	Hamac	Objectif général "santé - bien-être"	Défavorable	0,00
Centre de prévention du suicide	1180	Promouvoir la prévention du suicide	Santé mentale	Défavorable	0,00
Centre de prévention du suicide	1180	Cellule d'Intervention Psychologique de Crise (CIPC)	Santé mentale	Défavorable	0,00
Chapelle aux champs	1200	Relation à soi, relation à l'autre ... une nécessaire rencontre : L'apport du travail des groupes	Santé mentale	Défavorable	0,00
Coin des cerises	1120	Les ateliers communautaires du Coin des Cerises "Créativité, paroles, corps et bien-être"	Santé mentale	Défavorable	0,00
CTL La Barricade	1210	Prévention et action d'amélioration de la santé des femmes	Inégalités basées sur le genre Santé sexuelle femmes	Défavorable	0,00
Cultures & Santé	1000	SeSu Littératie - ISS		Favorable	100.000,00
Douche flux	1070	« Se refaire une santé pour redresser la tête »	Inégalités basées sur le genre Vulnérabilité	Défavorable	0,00
Dune	1000	Réduction des risques (RdR) liés aux usages de drogues en milieu précaire	Drogues et RdR	Défavorable	0,00
Dynaco	1050	« Compétences santé : manger –bouger, pour tous »	Environnements et comportements favorables à la santé	Défavorable	0,00
Educa Santé	1070	"ViVA" : Vers un vieillissement fonctionnel et autonome	Environnements et comportements favorables à la santé	Défavorable	0,00
Entr'aide Marolles	1000	Vivre en santé dans le quartier des Marolles Habitants et professionnels au cœur de l'action	Multi	Favorable	80.000,00

Appels à candidatures/projets promotion santé 2018 - 2/4

14/05/2018

Espace P	1030	Programme de Promotion de la Santé en milieu de prostitution en région bruxelloise	IST	Favorable	110.000,00
Eurotox	1060	SeSu Obs drogues	Drogues et RdR	Favorable	118.000,00
Femmes et santé	1200	Réseau genre : Plateforme pour Promouvoir la Santé des Femmes	Inégalités basées sur le genre	Favorable	50.000,00
FLCPF	1050	« Programme de formation, coordination de projets et sensibilisation en santé sexuelle dans	IST	Favorable	100.000,00
FMM	1000	Soutien aux MM bruxelloises dans leur mission de promotion de la santé et leur rôle psycho-social, en vue de réduire les inégalités sociales de santé	Environnements et comportements favorables à la santé Santé mentale Vulnérabilité	Favorable	100.000,00
Fonds des affections respiratoires (FARES)	1050	Contribuer à la réduction de l'usage des produits du tabac et de la vape, chez les jeunes de 11 à 24 ans à travers différents milieux de vie	Environnements et comportements favorables à la santé Milieux de vie des jeunes Vulnérabilité	Favorable	60.000,00
Food & pleasure	1030	Food & Pleasure	Environnements et comportements favorables à la santé	Défavorable	0,00
FQS	1190	Démarches communautaires en santé dans des quartiers populaires de Forest et St Gilles : s'appuyer sur le quotidien des personnes pour apporter, avec l'ensemble des acteurs, des réponses à leurs besoins de santé	Environnements et comportements favorables à la santé Vulnérabilité	Favorable	100.000,00
GAMS acteur	1080	Mutilations génitales féminines : approche inclusive de prévention et promotion de la santé sexuelle	Inégalités basées sur le genre Santé sexuelle Vulnérabilité	Favorable	42.500,00
GAMS réseau	1080	Coordination bruxelloise des Stratégies Concertées de lutte contre les mutilations génitales féminines (CB SC-MGF)	Inégalités basées sur le genre Santé sexuelle Vulnérabilité	Favorable	32.000,00
Gym Sana	1000	Croissant Allant	Environnements et comportements favorables à la santé	Défavorable	0,00
I-Care	1190	Programme de promotion de la santé en milieu carcéral réunissant 3 projets : Care.Connexion, MursMurs et Tam.Tam	Santé en milieu carcéral	Favorable	150.000,00
Infirmiers de rue	1000	Assurer un accès effectif aux soins de santé et à un meilleur mode de vie aux personnes très vulnérables.	Vulnérabilité	Défavorable	0,00
Infor drogues	1000	Projet en promotion de la santé et prévention des assuétudes visant à renforcer une approche globale du phénomène des usages de drogues et des dépendances	Drogues et RdR	Favorable	75.000,00
Institut étude famille	1000	SeSu Formation		Défavorable	0,00
Interpole	1000	Promo Santé Interpôle	Vulnérabilité	Défavorable	0,00
LAMA	1050	La culture comme vecteur de soin et de promotion de la santé pour les usagères de drogues	Drogues et RdR	Défavorable	0,00
Lampe à boutons	1020	Outiller face au trauma	Santé mentale	Défavorable	0,00
Liaison antiprohibitionniste	1000	Réduire les risques, les stigmatisations, les discriminations et les déterminants négatifs de santé générés par la prohibition et la criminalisation de certains produits psychotropes.	Drogues et RdR	Favorable	20.000,00
Ligue Francophone Belge contre l'Epilepsie (LFBE)	1190	Pour un environnement plus favorable à l'intégration des personnes ayant une épilepsie dans la vie sociale, scolaire et professionnelle.	Milieux de vie des jeunes	Défavorable	0,00
MdM	1210	Programme pour améliorer l'accès aux soins des plus vulnérables, avec une attention particulière pour les femmes.	Santé mentale IST Santé sexuelle Drogues Vulnérabilité	Favorable	85.000,00
Méridien	1210	« Promouvoir la santé mentale communautaire dans des quartiers populaires à Bruxelles »	Santé mentale	Favorable	50.000,00
MM Asaso	1060	Renforcement de la Santé Communautaire	Vulnérabilité	Favorable	10.000,00

MM Globule	1030	Moins isolé et en meilleure santé	Environnements et comportements favorables à la santé	Défavorable	0,00
MM Jean Jaurès	1030	Sûr Pied, l'équilibre en marche	Environnements et comportements favorables à la santé	Défavorable	0,00
MM l' Aster	1030	« Mon Quartier en Santé » : une approche globale pour la prévention de la santé des personnes en situation de vulnérabilité.	Environnements et comportements favorables à la santé Milieux de vie des jeunes Vulnérabilité	Défavorable	0,00
MM La perche	1060	Tous dans le même bateau	Environnements et comportements favorables à la santé Inégalités basées sur le genre	Défavorable	0,00
MM santé bien être	1030	Renforcer la capacité d'agir des femmes face aux inégalités sociales de santé	Vulnérabilité	Défavorable	0,00
Modus Vivendi acteur	1060	Réduction des risques liés à l'usage de drogues licites et illicites	IST Drogues et RdR	Favorable	300.000,00
Modus Vivendi réseau	1060	Safer Fiesta	IST Drogues et RdR	Favorable	40.000,00
Musée médecine	1070	Un Musée au service de la Santé	Visibilité Compétences acteurs Transférabilité	Défavorable	0,00
Mutualités chrétiennes	1030	Revue Education Santé	Visibilité Compétences acteurs Transférabilité	Favorable	50.000,00
Mutualités socialistes	1000	Outilthèque santé	Visibilité Compétences acteurs Transférabilité	Favorable	35.000,00
Observatoire sida&sexualités	1000	SeSu VIH-IST	IST	Favorable	120.000,00
Pissenlits	1070	Démarche communautaire de Cureghem en santé	Vulnérabilité	Favorable	125.000,00
Plateforme action santé solidarité	1030	Ensemble pour la santé	Transférabilité	Défavorable	0,00
Plateforme prévention sida & Sireas	1000	Programme de prévention et de dépistage du VIH et des IST	IST	Favorable	340.000,00
Point Culture	1160	La Collection audiovisuelle Education pour la santé	Visibilité Compétences acteurs Transférabilité	Défavorable	0,00
Prevents	1070	Test & Moi	IST	Défavorable	0,00
Pro Velo- Institut de Recherche et de promotion du velo	1050	Via Velo Santé	Environnements et comportements favorables à la santé	Défavorable	
Prospective Jeunesse	1050	Prospective Jeunesse	Drogues et RdR	Défavorable	0,00
PSMG-SSMG	1050	Soutien à la prévention dans une approche « promo santé » en médecine générale	Environnements et comportements favorables à la santé IST Santé sexuelle Drogues Vulnérabilité	Favorable	65.000,00
Question Santé	1050	7 Jours Santé – projet « Santé et entreprises »	Environnements et comportements favorables à la santé Santé mentale	Favorable	65.000,00
Question santé	1050	SeSu Communication		Favorable	200.000,00
RAPA - L'Autre lieu	1000	Dispositif commun de promotion et de renforcement des facteurs favorables à la santé	Santé mentale	Favorable	78.000,00

Appels à candidatures/projets promotion santé 2018 - 4/4

14/05/2018

Repères	1000	SeSu Formation		Favorable	80.000,00
Réseau santé diabète	1000	Approche globale, intégrée et participative de la santé, dans le quartier des Marolles et ses alentours : Alimentation équilibrée, exercice physique, estime de soi et liens sociaux	Environnements et comportements favorables à la santé	Favorable	120.000,00
Re-source center	1180	Des clés pour mieux vivre le cancer en complément des soins hospitaliers	Environnements et comportements favorables à la santé Santé mentale	Défavorable	0,00
Sacopar	1000	Promotion et implantation de l'approche communautaire en santé en vue de la réduction des inégalités sociales de santé	Visibilité Vulnérabilité	Défavorable	0,00
SES Huy	4500	Programme de promotion de la santé en milieu carcéral	Santé en milieu carcéral	Défavorable	0,00
Sida SOS	1070	Prévention des IST /VIH et sensibilisation du public jeune et FSF à la santé sexuelle via l'éducation par les pairs sur leurs milieux de vie	IST	Favorable	40.000,00
SIPES ULB	1070	SeSu Données att saines		Favorable	120.000,00
Troupe du possible	1030	« TRAVERSESES » « Il y a toi comme tu es, il y a moi comme je suis et on va faire quelque chose ensemble »	Santé mentale	Défavorable	0,00
UCL RESO	1220	SeSu Transfert et évaluation		Favorable	150.000,00
Univers Santé asbl	1200	Réseau: Groupe porteur "Jeunes, alcool et société"	Drogues et RdR	Favorable	32.530,39
TOTAL					3.818.030,39

Non recevables		
ASPH- SOLIDARIS	1000	Solidaris
Brux'Health	1000	Brux'Health
Collectif drepanocytose	1000	Dreparecare 44
CPAS Saint-gilles	1060	Point d'Appui
Ex AEQUO	1000	Promotion de la santé sexuelle et prévention du VIH et des IST auprès des gays, bisexuels et autres hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes en Région Bruxelles-Capitale
MM Globule	1030	Vision santé
MM Uccle-Centre	1180	Sphères
Molenbeek Sport	1080	Promotion à la santé par le Sport, l'information et la sensibilisation

Annexe à la question n° 273 de Mme Magali Plovie

Association (projet)	Date	Montant
2015		
AB 23 001 00 06 3300 Subventions pour des initiatives en matière de santé		
AIDE INFO SIDA (LIBRE ESPACE)	15/07/2015	10.000
ALTER (ALTER ECHOS)	3/09/2015	5.000
ALZHEIMER BELGIQUE (AIDE AUX MALADES ET À LEURS FAMILLES)	10/12/2015	24.970
ASSOCIATION FRANCOISE DOLTO (ESPACE "PARENTALITÉ")	12/11/2015	34.000
ATELIER CÔTÉ COUR (ACTIVITÉS SOCIO-ARTISTIQUES PR PATIENTS PSY)	31/08/2015	6.000
BALUCHON ALZHEIMER BELGIQUE (RÉPIT ET ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE DES FAMILLES)	3/09/2015	28.657
ENTR' AIDE DES MAROLLES (SANTÉ MENTALE COMMUNAUTAIRE)	10/09/2015	13.000
ESPACE P (PERMANENCES MÉDICALES, DÉPISTAGE CANCER COL ET IST, VACCINATION HÉPATITE B, RECUEIL DE DONNÉES ÉPIDÉMIOLOGIQUES)	2/04/2015	32.252
EX AQUO (TEST WEEK)	27/11/2015	6.096
FABLES RONDDES (CLOWNS À L'HÔPITAL)	2/04/2015	17.700
FÉDÉRATION DES MAISONS MÉDICALES (ACCÈS SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES)	9/07/2015	10.000
FFHP (COORDINATION DES INITIATIVES D'HABITATIONS PROTÉGÉES)	18/07/2015	7.500
GAZOUILLIS (LIEU DE RENCONTRES PARENTS-ENFANTS)	28/05/2015	16.272
GAZOUILLIS (AMÉNAGEMENT CUISINE)	23/11/2015	2.200
HOP'CONTE (CONTES AUX ENFANTS HOSPITALISÉS)	17/07/2015	2.023
HOSPIDOM (CENTRE DE COORDINATION HOSPITALISATION PÉDIATRIQUE À DOMICILE)	26/03/2015	85.000
HOSPIDOM (DÉVELOPPEMENT ET OPTIMALISATION DE SON TRAVAIL EN RÉSEAU DANS LE CADRE DE SES ACTIVITÉS DE CENTRE DE COORDINATION SPÉCIALISÉ EN HOSPITALISATION À DOMICILE)	3/12/2015	85.000
INFIRMIERS DE RUE (PROMO DE LA SANTÉ PR PUBLICS PRÉCARISÉS)	19/03/2015	30.000
L'HEURE ATELIER (ATELIERS CRÉATIFS POUR ADULTES PSY)	8/07/2015	2.000
LA MAISON OUVERTE (LIEU DE RENCONTRES PARENTS-ENFANTS)	28/05/2015	38.880
LA MARGELLE (LIEU DE RENCONTRES PARENTS-ENFANTS)	9/07/2015	3.000
LAPSUS LAZULI (CLOWNS AUPRÈS DES ENFANTS MALADES)	31/08/2015	6.200
LE GRÈS (ATELIERS DES 3 POINTS)	26/06/2015	2.000
LE GRÈS (MODIFIANT 2015/812)	27/11/2015	4.000
LE PONT DES ARTS (ACTIVITÉS ARTISTIQUES EN MILIEU HOSPITALIER - PÉDIATRIE)	13/04/2015	2.000
LES 24 HEURES VELO DU BOIS DE LA CAMBRE	23/10/2015	2.500
LES AMIS D'ALADDIN	23/11/2015	1.000
LES CAHIERS DE PSYCHOLOGIE CLINIQUE (REVUE DE PSYCHOLOGIE CLINIQUE)	1/10/2015	5.000
LES MESSAGERS DU CŒUR ("CHEMINS D'ART" (EN SERVICES DE PÉDIATRIE))	15/10/2015	6.500
LES PTITS PAS (LIEU DE RENCONTRES PARENTS-ENFANTS)	28/05/2015	16.187
LES PISSENLITS (SANTÉ COMMUNAUTAIRE À CUREGHEM)	26/03/2015	34.280
LIAISON ANTIPROHIBITIONNISTE (RDR DROGUES + INFO JURIDIQUE)	3/09/2015	15.000
MAISON DE LA FAMILLE DE SAINT-GILLES (LE JARDIN COUVERT)	18/09/2015	2.975
MAISON DES ENFANTS DE SAINT GILLES (ESPACE DE RENCONTRES PARENTS-ENFANTS)	25/09/2015	2.479

Association (projet)	Date	Montant
MAISON MÉDICALE KATTEBROEK (SANTÉ MENTALE (SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES))	9/07/2015	57.033
MODUS VIVENDI (RDR ALCOOL EN MILIEU ÉTUDIANT)	10/09/2016	80.000
PASSAGES (LIEU DE RENCONTRES PARENTS-ENFANTS)	1/08/2015	6.000
PSYIMAGES (ENTRETIENS FILMÉS "MÉMOIRES DE PSY")	25/09/2015	2.000
RAPA – AUTRE LIEU (ACCOMPAGNEMENT PATIENTS PSY + MAISONS COMMUNAUTAIRES)	19/03/2015	74.909
SIMILES BRUXELLES (AIDE PATIENTS PSY)	10/09/2015	15.200
SMES-B (CELLULE D'APPLI MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE (SANTÉ MENTALE ET EXCLUSION SOCIALE))	10/12/2015	41.000
SOS SECTES	20/03/2015	3.000
SSM LE MÉRIDIEEN (COLLOQUE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE)	23/11/2015	4.000
THÉÂTRE DE L'ECLAIR (THÉÂTRE AVEC ADOS ET ADULTES EN DIFFICULTÉ)	25/09/2015	3.000
ULB-SIPES (CAHIER SANTÉ)	27/11/2015	3.200
ULB, ÉCOLE DE SANTÉ PUBLIQUE, FACULTÉ DE MÉDECINE (UNIVERSITÉ DE PRINTEMPS)	27/11/2015	5.000

2016

AB 23 001 00 06 3300 Subventions pour des initiatives en matière de santé		
AGENCE ALTER (ALTER ECHOS)	17/06/2016	5.000
ALIAS (ACCOMPAGNEMENT HOMMES PROSTITUÉS)	2/06/2016	25.000
AREAM (MUSICOTHÉRAPIE)	14/07/2016	13.000
ASBL "30+30" (INFORMATION EN MATIÈRE DE SANTÉ)	7/07/2016	3.000
ATELIER CÔTÉ COUR (ACTIVITÉS SOCIO-ARTISTIQUES PR PATIENTS PSY)	14/07/2016	13.000
BALUCHON ALZHEIMER BELGIQUE (RÉPIT ET ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE DES FAMILLES)	25/05/2016	40.000
CAB (SUBVENTION EXCEPTIONNELLE)	24/03/2016	5.100
CDCS (PROJET "BRUXELLES SOCIAL EN LIGNE")	19/05/2016	15.000
COLLECTIF LIBERTALIA (THÉÂTRE-ACTION REDDOUTÉ-PEIFFER)	10/11/2016	4.920
EMPATHICLOWN (CLOWNS HÔPITAL BRUGMANN)	14/07/2016	4.000
ENTRE-DEUX (SOINS 1E LIGNE PR PUBLIC PRÉCARISÉ, TOX, PROSTITUTION)	2/08/2016	28.000
ESPACE P (PERMANENCES MÉDICALES, DÉPISTAGE CANCER COL ET IST, VACCINATION HÉPATITE B, RECUEIL DE DONNÉES ÉPIDÉMIOLOGIQUES)	2/05/2016	33.000
FABLES RONDES (CLOWNS À L'HÔPITAL)	14/07/2016	21.400
FÉDÉRATION DES MAISONS MÉDICALES ET DES COLLECTIFS DE SANTÉ FRANCOPHONES (ACCÈS SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES)	28/11/2016	4.000
HOPICONTE (CONTES AUX ENFANTS HOSPITALISÉS + LIVRE)	7/07/2016	5.300
HOSPIDOM (CENTRE DE COORDINATION HOSPITALISATION PÉDIATRIQUE À DOMICILE)	14/07/2016	85.000
HOSPIDOM (DÉVELOPPEMENT ET OPTIMALISATION DE SON TRAVAIL EN RÉSEAU DANS LE CADRE DE SES ACTIVITÉS DE CENTRE DE COORDINATION SPÉCIALISÉ EN HOSPITALISATION À DOMICILE)	14/07/2016	14.167
INFIRMIERS DE RUE (PROMO DE LA SANTÉ PR PUBLICS PRÉCARISÉS)	28/04/2016	40.000
L'APPÉTIT DES INDIGESTES (L'APPÉTIT DES INDIGESTES)	7/07/2016	7.000
L'ATELIER DES DROITS SOCIAUX (IMPACT DE LA 6E RÉFORME SUR LE SECTEUR DE LA SANTÉ)	28/04/2016	80.000

Association (projet)	Date	Montant
L'HEURE ATELIER (ATELIERS CRÉATIFS POUR ADULTES PSY)	14/07/2016	14.200
LA TROUPE DU POSSIBLE (CRÉATION THÉÂTRALE PR PUBLIC PRÉCAIRE (SOC ET PSY))	14/07/2016	12.000
LAPSUS LAZULI (CLOWNS AUPRÈS DES ENFANTS MALADES)	7/07/2016	9.300
LE GRÈS (ATELIERS DES 3 PONTS)	14/07/2016	9.000
LE PONT DES ARTS (ACTIVITÉS ARTISTIQUES EN MILIEU HOSPITALIER - PÉDIATRIE)	7/07/2016	2.800
LES 24 HEURES VELD DU BOIS DE LA CAMBRE	11/03/2016	2.500
LES CAHIERS DE PSYCHOLOGIE CLINIQUE	3/05/2016	5.000
LES MESSAGERS DU CŒUR ("CHEMINS D'ART" (EN SERVICES DE PÉDIATRIE))	7/07/2016	5.500
LES PISSENLITS (SANTÉ COMMUNAUTAIRE À CUREGHEM)	26/05/2016	35.000
LES PISSENLITS (REVUE "LES POLITIQUES SOCIALES")	30/09/2016	1.500
LIAISON ANTIPROHIBITIONNISTE (RDR DROGUES + INFO JURIDIQUE)	4/06/2016	15.000
LIGUE BRUXELLOISE FRANCOPHONE POUR LA SANTÉ MENTALE (RECUEIL DE DONNÉES POUR LES SSM)	20/07/2016	40.000
MAISON MÉDICALE KATTEBROEK (SANTÉ MENTALE (SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES))	14/07/2016	58.000
RAPA – AUTRE LIEU (PROJET D'ORGANISATION D'UN SERVICE ALTERNATIF À L'HOSPITALISATION PSYCHIATRIQUE, SON PROJET DE MAISONS COMMUNAUTAIRES ET D'ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES MENTAUX)	28/04/2016	75.000
REFUGÉES GOT TALENT (ENCADREMENT ARTISTES RÉFUGIÉS)	30/09/2016	6.000
SIDA'SOS (GET TESTED)	14/07/2016	10.000
SIMILES BRUXELLES (AIDE PATIENTS PSY)	2/06/2016	15.200
SMES-B (CELLULE D'APPUI MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE (SANTÉ MENTALE ET EXCLUSION SOCIALE))	20/07/2016	41.000
SOS SECTES (AIDE AUX VICTIMES DE COMPORTEMENTS SECTAIRES)	20/04/2016	6.000
SSM SECTORISÉ DE SAINT-GILLES (AMÉNAGEMENT SALLE DE PSYCHOMOTRICITÉ)	14/12/2016	4.852
THÉÂTRE DE L'ECLAIR (THÉÂTRE AVEC ADOS ET ADULTES EN DIFFICULTÉ)	14/07/2016	10.500
ULB, ÉCOLE DE SANTÉ PUBLIQUE, FACULTÉ DE MÉDECINE (UNIVERSITÉ DE PRINTEMPS)	5/07/2016	5.000

2017

AB 23 001 00 06 3300 Subventions pour des initiatives en matière de santé		
AGENCE ALTER (ALTER ECHOS)	21/04/2017	5.000
ALIAS (ACCOMPAGNEMENT HOMMES PROSTITUÉS)	20/04/2017	25.000
ATELIER CÔTÉ COUR (ACTIVITÉS SOCIO-ARTISTIQUES PR PATIENTS PSY)	8/07/2017	13.000
BALUCHON ALZHEIMER BELGIQUE (RÉPIT ET ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE DES FAMILLES)	6/07/2017	40.000
CAHIERS DE PSYCHOLOGIE CLINIQUE (PUBLICATION D'UNE REVUE DE PSYCHOLOGIE CLINIQUE)	12/04/2017	5.000
CDCS (PROJET "BRUXELLES-SOCIAL EN LIGNE")	20/04/2017	15.000
EMPATHICLOWN (CLOWNS HÔPITAL BRUGMANN)	28/08/2017	4.000
ENTRE 2 BRUXELLES (SOINS 1E LIGNE PR PUBLIC PRÉCARISÉ, TOX, PROSTITUTION)	18/05/2017	28.000
ESPACE P (PERMANENCES MÉDICALES, DÉPISTAGE CANCER COL ET IST, VACCINATION HÉPATITE B, RECUEIL DE DONNÉES ÉPIDÉMIOLOGIQUES)	20/04/2017	33.000
ETHNIC COSMETIC (PROGRAMME DE SENSIBILISATION CONTRE LA DÉPIGMENTATION VOLONTAIRE À BRUXELLES)	7/12/2017	1.000

Association (projet)	Date	Montant
FABLES RONDES (CLOWNS À L'HÔPITAL)	6/07/2017	21.400
HOP'CONTE (CONTES AUX ENFANTS HOSPITALISÉS + LIVRE)	28/06/2017	5.300
HOSPIDOM (CENTRE DE COORDINATION HOSPITALISATION PÉDIATRIQUE À DOMICILE)	11/05/2017	85.000
INFIRMIERS DE RUE (PROMO DE LA SANTÉ PR PUBLICS PRÉCARISÉS)	11/05/2017	40.000
JEUNES AIDANTS PROCHES (ECOUTE ET SOUTIEN DES JEUNES AIDANTS PROCHES)	28/10/2017	20.000
L'APPÉTIT DES INDIGESTES (L'APPÉTIT DES INDIGESTES)	28/06/2017	7.000
L'ATELIER DES DROITS SOCIAUX (L'INSERTION OU LA RÉINSERTION SOCIALE ET/OU PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN INCAPACITÉ DE TRAVAIL)	19/10/2017	30.000
L'HEURE ATELIER (ATELIERS CRÉATIFS POUR ADULTES PSY)	6/07/2017	14.200
LA TROUPE DU POSSIBLE (CRÉATION THÉÂTRALE PR PUBLIC PRÉCAIRE (SOC ET PSY))	13/07/2017	12.000
LAPSUS LAZULI (DOCTEURS ZINZINS, DES CLOWNS SENSIBLES À L'ÉCOUTE DES ENFANTS MALADES EN MILIEU DE SOINS)	28/06/2017	9.300
LE COIN DES CERISES (SANTÉ MENTALE COMMUNAUTAIRE)	7/09/2017	168.000
LE GRÈS (ATELIERS DES 3 PONTS)	28/06/2017	9.000
LE PONT DES ARTS (ACTIVITÉS ARTISTIQUES EN MILIEU HOSPITALIER - PÉDIATRIE)	28/06/2017	2.800
LES 24 HEURES VELO DU BOIS DE LA CAMBRE	3/04/2017	2.500
LES MESSAGERS DU CŒUR ("CHEMINS D'ART" (EN SERVICES DE PÉDIATRIE))	28/06/2017	5.500
LES PISSENLITS (SANTÉ COMMUNAUTAIRE À CUREGHEM)	4/05/2017	35.000
LIAISON ANTIPROHIBITIONNISTE (RDR DROGUES + INFO JURIDIQUE)	18/05/2017	15.000
MAISON MÉDICALE KATTEBRDEK (SANTÉ MENTALE (SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES))	20/04/2017	58.000
RAPA – AUTRE LIEU (PROJET D'ORGANISATION D'UN SERVICE ALTERNATIF À L'HOSPITALISATION PSYCHIATRIQUE, SON PROJET DE MAISONS COMMUNAUTAIRES ET D'ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES MENTAUX)	20/04/2017	75.000
REFUGÉES GOT TALENT	18/05/2017	12.000
SIMILES BRUXELLES (AIDE PATIENTS PSY)	4/05/2017	15.200
SMES-B (CELLULE D'APPUI MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE (SANTÉ MENTALE ET EXCLUSION SOCIALE))	27/04/2017	41.000
SQS SECTES (AIDE AUX VICTIMES DE COMPORTEMENTS SECTAIRES)	5/10/2017	6.000
THÉÂTRE DE L'ECLAIR (THÉÂTRE AVEC ADOS ET ADULTES EN DIFFICULTÉ)	13/07/2017	10.500

2018

AB 23 001 00 06 3300 Subventions pour des initiatives en matière de santé		
ANAIS (CHORALE "KAFÉOLÉ")	31/05/2018	3.000
CAHIERS DE PSYCHOLOGIE CLINIQUE (PUBLICATION D'UNE REVUE DE SANTÉ MENTALE)	8/03/2018	5.000
COMÉDIE CLAUDE VOLTER (WHAT THE FUCK OR WHAT THE LUCK ?)	31/05/2018	5.000
EMPATHICLOWN (CLOWNS HÔPITAL BRUGMANN)	18/05/2018	4.000
FABLES RONDES (CLOWNS À L'HÔPITAL)	31/05/2018	21.400
HOP'CONTE (CONTES AUX ENFANTS HOSPITALISÉS + LIVRE)	15/05/2018	5.300
HOSPIDOM (CENTRE DE COORDINATION SPÉCIALISÉ EN HOSPITALISATION PÉDIATRIQUE À DOMICILE)	21/03/2018	85.000
L'ATELIER DES DROITS SOCIAUX (LA PRÉCARITÉ DES PERSONNES ÂGÉES - UN IMPACT SUR LEUR SANTÉ - RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE)	24/05/2018	30.000

Association (projet)	Date	Montant
L'HEURE ATELIER (ATELIERS CRÉATIFS POUR ADULTES PSY)	31/05/2018	14.200
LAPSUS LAZULI (DOCTEURS ZINZINS, DES CLOWNS SENSIBLES À L'ÉCOUTE DES ENFANTS MALADES EN MILIEU DE SOINS)	18/05/2018	9.300
LE COIN DES CERISES (SANTÉ MENTALE COMMUNAUTAIRE)	24/05/2018	170.000
LE PONT DES ARTS (ARTISTES EN MILIEU DE SOINS)	15/05/2018	2.800
LES 24 HEURES VELO DU BOIS DE LA CAMBRE	8/03/2018	2.500
LES MESSAGERS DU CŒUR ("CHEMINS D'ART" (EN SERVICES DE PÉDIATRIE))	15/05/2018	5.500

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
M. DIDIER GOSUIN

**Question n° 246 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven
du 1^{er} mars 2018 :**

Le plan quinquennal de développement et de financement de l'offre de formation professionnelle

L'accord de majorité a prévu l'adoption d'un plan quinquennal de développement et de financement de l'offre de formation professionnelle. Aussi, je souhaiterais obtenir des réponses aux questions suivantes :

1. Quel est l'état des lieux de ce chantier ? Concrètement, ledit a-t-il été adopté et, le cas échéant, quelles sont les grandes lignes qui jalonnent son contenu ?
2. Par ailleurs, s'agissant tout particulièrement de la dimension du financement, qu'est-il prévu à ce sujet ? Je vous remercie de bien vouloir étayer votre réponse avec des données chiffrées, en ce compris les principaux postes d'affectations desdits moyens.

Réponse :

Le Plan quinquennal de développement et de financement de l'offre de formation professionnelle, devenu Plan Formation 2020 – « Qualifier les Bruxellois pour l'emploi », a été adopté dans sa version finale par le Gouvernement francophone bruxellois le 6 décembre 2016.

Approfondissant les objectifs de la Stratégie 2025, le Plan Formation 2020 se concrétise autour de 19 axes stratégiques et 44 mesures qui visent à « qualifier mieux, qualifier plus ». Il prévoit le développement et le renforcement, tant quantitatif que qualitatif, de la formation professionnelle et l'augmentation du taux d'emploi des Bruxellois en améliorant leurs compétences et niveaux de certification. Il s'agit d'un plan global sur l'enjeu de la qualification qui donne une vision pluriannuelle intégrée de la formation, tremplin vers l'emploi. Fruit de la Task Force Emploi Formation Enseignement Entreprises et d'une démarche partagée avec les partenaires sociaux bruxellois, ce plan a été concerté avec l'ensemble des partenaires : les entreprises et leurs fédérations sectorielles, les représentants de travailleurs, les opérateurs francophones comme néerlandophones de formation, d'emploi, d'enseignement, d'insertion et de validation des compétences, ainsi que les ministres des différents niveaux de pouvoir concernés.

Le Plan Formation 2020 repose sur 4 grands axes de travail et sur des objectifs quantitatifs clés :

- Le développement de la formation en alternance ;
- La création de « Pôles Formation Emploi » en lien avec les secteurs économiques clés à Bruxelles ;
- Le développement des stages et formations en entreprise ;
- L'augmentation significative des épreuves de validation des compétences.

Chiffres clés :

- 20.000 chercheurs d'emploi distincts en formation et/ou en stage chaque année, principalement via les partenariats que régit Bruxelles Formation (OISP, Entreprises, Enseignement de promotion sociale, CDR et Pôles Formation Emploi) et ses propres Centres : dès lors, près de 3.000 chercheurs d'emploi supplémentaires bénéficieront de l'offre de formation et de stage ;
- L'augmentation de 1.000 apprenants en formation en alternance ;
- Dans le cadre du dispositif de la validation des compétences, la délivrance de 2.000 titres par an en 2020.

In fine, le Plan Formation 2020 vise à contribuer à atteindre l'un des objectifs principaux de la Stratégie 2025 qui est l'augmentation du taux d'emploi des Bruxellois par leur intégration durable dans des emplois de qualité.

L'intégralité du plan est téléchargeable : <http://www.didiergosuin.brussels/news/formation-professionnelle/qualifier-mieux-et-plus-de-bruxellois-pour-l-emploi>

Ce plan a été présenté au Parlement francophone bruxellois le 1^{er} février 2017 en Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire, le rapport de cette présentation est disponible via le lien : <https://www.parlementfrancophone.brussels/documents/rapport-presentation-du-plan-formation-2020-par-m.-didier-gosuin-ministre-en-charge-de-la-formation-professionnelle/document>

La coordination de la mise en œuvre de ce plan est prise en charge par Bruxelles Formation et le Service de formation professionnel de l'Administration de la Commission communautaire française.

Un premier rapport de suivi de la mise en œuvre est en cours de finalisation et sera prochainement publié, en consolidant l'ensemble des données et réalisations 2014 - 2017.

Sur le plan des résultats, nous avons, en 2016, en bonne partie atteint nos objectifs de législature en formation. L'objectif initial qui était de 20.000 places/actions de formation a été dépassé : 21.899 places pour Chercheurs d'emploi en 2016.

Il faut parfois plusieurs places/actions de formation pour un seul chercheur d'emploi, en fonction de ses besoins. Le Plan formation a donc redéfini de manière plus ambitieuse nos objectifs : former 20.000 chercheurs d'emploi par an (ils étaient moins de 17.000 en 2014).

En 2016, 2.421 CE ont été formés ou ont bénéficié d'un stage en plus qu'en 2014. Les entreprises répondent à l'appel : +1.397 stages depuis 2014. Les

titres de validation des compétences (700 décernés en 2014) ont plus que doublé.

Le financement des mesures prévues dans ce plan est intégré aux progressions budgétaires dont bénéficie la formation professionnelle, tant Bruxelles Formation que les autres opérateurs de formation actifs à Bruxelles.

Pour les seules actions de formation (en ce compris le financement des équipements), les moyens investis sont passés de € 108.435.092,81 en 2014 à € 132.948.442,43 en 2018, soit plus de 22% d'augmentation. Une analyse de l'ensemble des sources de financement est également en cours.

Question n° 251 de M. Marc Loewenstein du 5 mars 2018 :

Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative

Pour ce qui est de ses compétences, chaque ministre a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Commission communautaire française.

Chaque ministre a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du gouvernement lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Pourriez-vous m'indiquer :

1. Quel est le montant de l'enveloppe dont vous disposez dans le cadre de ces budgets d'initiative ?
2. Quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2017 ?
3. Pour chacune de ces associations, pourriez-vous me préciser :
 - le montant de la subvention allouée ?
 - depuis combien d'année elle bénéficie d'un tel subside ?

Réponse :

Vous trouverez en annexe le tableau relatif aux subventions facultatives octroyées sur la mission 26 « formation professionnelle » en 2017. Au total, en 2017, 265.393,00 € de subsides facultatifs ont été octroyés.

Question n° 253 de M. Emin Ozkara du 13 mars 2018 :

Le premier accord-cadre sectoriel avec le secteur du transport et de la logistique

En date du 28 février 2018, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a signé son premier

accord-cadre sectoriel avec le secteur du transport et de la logistique.

Suite à la signature de ce premier accord, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

1. Quels sont les partenaires de cet accord ? Quels sont les principaux objectifs de cet accord ?
2. Quel est l'impact de cet accord sur les offres de formations professionnelles et de services liées au secteur du transport et de la logistique et quelles sont les plus-values escomptées ? Quels sont les impacts sur Bruxelles Formation ? Une collaboration entre Bruxelles Formation et les différents opérateurs de formation situés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale est-elle à l'ordre du jour ? Si oui, comment et à partir de quand ?
3. Des partenariats entre intervenants du secteur public et du secteur privé sont-ils prévus ? Si oui, lesquels et comment ?

Réponse :

Monsieur le Député, je vous renvoie aux réponses que je vous ai apportées au Parlement régional :

Les signataires de ce premier accord sont :

- D'une part, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (Ministre-Président et Ministre de l'Economie et de l'Emploi) et de la Commission Communautaire française (les accords sont également ouverts à la VGC en fonction de ses demandes et actions envers le secteur) ;
- D'autre part, les partenaires sociaux du secteur du Transport et de la Logistique, représentés par les employeurs et les travailleurs de la sous-commission paritaire 140.03 représentés par le biais du Fonds Social Transport et Logistique (FSTL).

Il s'agit de la plus importante Commission paritaire du secteur mais d'autres sont également invitées à rejoindre la dynamique initiée : les sous-secteurs du déménagement, le Fonds Social Bus & Car, le transport des combustibles, etc.

Ce premier accord-cadre aura une première concrétisation fondamentale : la création en 2018 d'un Pôle Formation-Emploi dédié au secteur Transport et Logistique bruxellois outil central intégrant les actions formation-emploi menées dans le secteur afin de simplifier et intégrer les offres de services destinées aux chercheurs d'emploi (et aux autres publics — élèves — travailleurs) ainsi qu'aux employeurs.

Les offres actuelles de formation et de validation des compétences du CDR, de Bruxelles-Formation et du Vdab Brussel seront intégrées au pilier formation, confié à Bruxelles Formation en partenariat avec le Vdab Brussel. Le pilier emploi intégrera l'ensemble des services emploi d'Actiris. Et un pilier « sectoriel » fera le lien avec les entreprises, et les partenaires comme l'OBEF notamment sur la veille informative dans le secteur. Bien entendu le CDR sera remplacé par le Pôle FE.

On vise à atteindre des objectifs partagés et chiffrés entre les signataires, en phase avec nos priorités. Il s'agit notamment de :

- Doubler le nombre de chercheurs d'emploi en FPI-E/I/O (formation professionnelle individuelle entreprise).
- Doubler le nombre d'épreuves de validation de compétences et de titres délivrés.
- Améliorer le taux d'insertion des chercheurs d'emploi dans le secteur après une formation professionnalisante. À la sortie des formations de Bruxelles formation, il y a eu 78,4% de mises à l'emploi en 2017 (81,1% si on y ajoute les poursuites de formation).

Le Pôle FE est un partenariat public-privé permanent, et ses actions porteront prioritairement sur cette coopération des services publics avec les entreprises du secteur, comme lors qu'il s'agit de :

- *Mettre en place la formation en alternance et tripler le nombre de contrats en alternance (formation et enseignement) dans les métiers du secteur. En cohérence avec les travaux du Bassin Enseignement — Formation Emploi, l'efp/Sfpme ouvrira une formation en apprentissage pour le métier de magasinier en septembre prochain.*
- *Augmenter le nombre d'offres d'emploi transmises à Actiris par les entreprises du secteur. 11.000 chercheurs d'emploi sont inscrits pour un métier dans le Transport et Logistique auprès Actiris.*

Question n° 256 de M. Ahmed El Ktibi du 28 mars 2018 :

Les cours d'alphabétisation pour les candidats apprenants de Bruxelles Formation

Comme vous le savez une partie des usagers candidats à des formations professionnelles dispensées dans notre Région par Bruxelles Formation ne témoigne pas d'une connaissance des rudiments du français. Cela rend impossible de suivre une formation de manière efficace. Bruxelles Formation travaille donc avec des partenaires, notamment associatifs, qui organisent des cours d'alphabétisation en français à l'attention de ces publics. J'aurais souhaité compléter mon information à ce propos.

1. Combien de personnes ont été réorientées par Bruxelles Formation vers ces cours d'alphabétisation en français dans le courant de l'année 2017 ?
2. Quelle est la distribution de ces personnes en fonction de leur commune d'habitation parmi les 19 communes de notre Région ?
3. Est-ce qu'il existe un suivi de l'évolution du nombre de personnes qui ont été réorientées vers les cours d'alphabétisation dans le courant des dernières années ? Le cas échéant, quelles sont les tendances observées ?
4. Quels sont les partenaires privilégiés par le Collège et Bruxelles Formation pour les cours d'alphabétisation ?

5. Quel est votre regard sur cette problématique, son ampleur ainsi que l'évolution de la demande observée ces dernières années ?
6. Est-ce que dans ces circonstances il existe des projets – même au stade de réflexion – de réponses plus structurelles ? Quels sont-ils le cas échéant ?

Réponse :

En 2017, 652 personnes ont participé à une formation en alphabétisation auprès d'un organisme d'insertion socioprofessionnelle conventionné par Bruxelles Formation. Dont voici la ventilation par commune :

Stagiaires de la Région bruxelloise

Commune de la RBC	Nb	%
Bruxelles-Ville	142	21,8%
Molenbeek-Saint-Jean	100	15,3%
Schaerbeek	91	14,0%
Anderlecht	67	10,3%
Saint-Gilles	66	10,1%
Forest	35	5,4%
Ixelles	31	4,8%
Saint-Josse-Ten-Noode	28	4,3%
Jette	25	3,8%
Koekelberg	12	1,8%
Ganshoren	11	1,7%
Evere	10	1,5%
Berchem-Sainte-Agathe	8	1,2%
Etterbeek	6	0,9%
Uccle	6	0,9%
Woluwe-Saint-Lambert	6	0,9%
Auderghem	4	0,6%
Woluwe-Saint-Pierre	3	0,5%
Watermael-Boitsfort	1	0,2%
Total	652	100,0%

Le nombre de stagiaires distincts a évolué ces dernières années :

2014 : 430
 2015 : 483
 2016 : 593
 2017 : 652

Le nombre de personnes bénéficiant de formations en alphabétisation orientée vers l'insertion socioprofessionnelle a donc augmenté de 51,6 %, depuis le début de la législature.

Concernant les partenaires, 10 opérateurs sont conventionnés par Bruxelles Formation pour l'organisation, entre autres, de formations en alphabétisation : les Ateliers du Soleil, la Chom'Hier, le Collectif Alpha, le Gaffi, la Maison de Quartier d'Helmet, le Piment, Proforal, Ispat, le CAF et Bonnevie. A cela, il faut ajouter les conventions particulières avec Adeppi (public de détenus et ex-détenus) et avec Alpha Signes (public de personnes handicapées).

Par ailleurs, offrent également des formations en Alpha.

- 5 écoles d'Enseignement de promotion sociale ;
- Une centaine d'asbl, financées essentiellement de la Cohésion sociale (Commission communautaire française) et de l'éducation permanente (Fédération Wallonie-Bruxelles) ;

Sans compter certains CPAS qui y contribuent également.

L'offre de formation en alphabétisation est donc bien plus importante sur Bruxelles que celle organisée par les seuls OISP. Mais le Plan Formation 2020 fait état du manque de places en alphabétisation orientée spécifiquement vers l'insertion socio-professionnelle, qui est une offre plus intense (en nombre d'heures) que l'alphabétisation organisée par la cohésion sociale. Au début de la législature, on estimait à environ 20% des demandeurs d'emploi concernés avaient accès à une formation intensive en alphabétisation, les 80% restant en formation alpha bénéficiant de formation moins intenses.

C'est pourquoi, dans le cadre de la mesure 7 du Plan Formation 2020, Bruxelles Formation a pour objectif de doubler le nombre de places disponibles en alphabétisation d'ici 2020. En 2017, cette offre avait déjà augmenté de plus de 50% : nous sommes à mi-chemin de l'objectif. C'est pour poursuivre ce développement qu'un appel à projets annuel pour des actions supplémentaires d'alphabétisation est lancé depuis 2016. L'a été en 2017 et le sera encore en 2018 et 2019. Le dernier appel à projets 2018 a ainsi financé à hauteur de 394.192,02 € des projets d'alpha et d'alpha-Français langue étrangère (pour rencontrer les besoins d'alpha spécifiques de primo-arrivants ne parlant pas français et qui sont également illettrés dans leur langue maternelle).

En outre, Bruxelles Formation finance une plateforme pédagogique d'actions d'alphabétisation réunissant l'ensemble des opérateurs conventionnés pour des formations en alphabétisation. Cette plateforme travaille actuellement à la sécurisation du parcours des stagiaires en alphabétisation via à la mise en place d'un projet d'accompagnement en amont des tests d'entrée et pendant la formation qualifiante afin de rencontrer les difficultés qu'éprouvent les stagiaires en alphabétisation à suivre une formation qualifiante.

Par ailleurs, l'alphabétisation est également une des actions intégrées aux modules d'accompagnement des chercheurs d'emploi vers la validation de compétences développées par 5 missions locales cette année.

Les moyens dégagés pour l'alpha dans le cadre du plan formation 2020 pourront être pérennisés pour devenir structurels après évaluation finale du plan.

Question n° 265 de M. Michaël Verbauwhede du 30 mars 2018 :

Les missions de consultance externes

Après le scandale du Samusocial, plusieurs scandales et anomalies dans les ASBL qui gravitent autour des administrations communales ont éclaté. Comme celui du GIAL, l'ASBL de la Ville de Bruxelles qui gère tout l'informatique de la Ville. Plus globalement, l'affaire de GIAL suscite des questions sur ces missions de consultance externes commandées avec ou sans publicité non seulement par des autorités communales, mais aussi par les ministres et leur administration de la Région Bruxelloise. A cet égard, j'aurais voulu avoir un aperçu des dépenses de consultance externe au niveau du gouvernement régional bruxellois. En tant que Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française (Commission communautaire française), chargée du Budget, de l'Enseignement, du Transport scolaire, de l'Accueil de l'Enfance, du Sport et de la Culture, je vous pose donc les questions suivantes :

1. Quelles sont les missions de consultance externe (juridique ou autre) que votre cabinet a demandées depuis votre entrée en fonction ? Quels en étaient les objectifs ?
2. Pour chaque mission de consultance, n'existait-il pas d'alternative au sein de l'administration publique ?
3. A combien s'élevaient les frais pour ces contrats de consultance ?

Réponse :

Mon Cabinet n'a demandé aucune mission de consultance externe. Ces missions sont, le cas échéant, passées directement par les administrations.

Question n° 274 de M. David Weytsman du 1^{er} juin 2017 :

L'Intelligence artificielle dans les politiques de formations en région de Bruxelles-Capitale

L'intelligence artificielle est 'aujourd'hui au cœur de l'actualité économique et académique. Les perspectives d'emploi en la matière sont importantes. Différents rapports estiment en effet qu'en Belgique l'automatisation combinée à l'intelligence artificielle pourrait créer plus de 200.000 emplois et augmenter le PIB de la Belgique de 1%.

Ces mêmes rapports, dont celui du McKinsey Global Institute divulgué en décembre 2017 pointe cependant l'impréparation des jeunes (et principalement de la génération Y) qui arrive sur le marché du travail en la matière.

D'après McKinsey 60% des employeurs considèrent que ces jeunes diplômés sont en effet mal préparés au marché du travail à la fois d'un point de vue technique (en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) et concernant les compétences relationnelles et humaines (en termes de communication, travail d'équipe, ponctualité). Au point que pour 40% des employeurs, le manque de compétences est la raison principale de vacance des postes élémentaires.

D'évidence, les racines de cette situation se trouvent au niveau de l'enseignement dont on sait combien il est fort malmené depuis plusieurs années dans notre pays.

Toutefois, les opportunités importantes liées au développement de l'intelligence artificielle peuvent également profiter aux demandeurs d'emploi et ce, dans le cadre des formations qui leur sont données pour retrouver le marché du travail. Je ne vais jouer les Cassandra. La technologie ne supprimera pas l'emploi. Au contraire, je considère qu'elle pourrait contribuer largement à redonner du travail aux citoyens. Sont notamment visées les formations au codage informatique, lesquelles connaissent un boom croissant dans notre pays tant auprès des demandeurs d'emploi que des entreprises.

En tant que Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de la Formation professionnelle, plusieurs questions peuvent vous être posées :

1. Quelles sont les formations actuellement enseignées ou développées auprès des demandeurs d'emploi bruxellois, en termes d'intelligence d'artificielle et ce, pour répondre aux besoins de l'économie régionale ?
2. Quelles sont les priorités que vous dégagéz en la matière ?
3. Quel est actuellement l'état des collaborations concrètes avec le tissu des entreprises à ce sujet ?

Réponse :

Bruxelles Formation a pour mission, non seulement de qualifier (former et certifier) directement des stagiaires chercheurs d'emploi et travailleurs, mais également d'organiser (de régir) l'offre de formation professionnelle côté francophone de manière à répondre de la manière la plus efficace possible aux besoins des demandeurs d'emplois bruxellois ainsi qu'aux besoins des entreprises et du marché du travail dans son ensemble.

L'importance du domaine du numérique, dans son ensemble est déjà, une réalité à Bruxelles Formation, puisqu'il représente 19% de l'offre de formation professionnelle francophone à Bruxelles. Ce domaine prioritaire de la Stratégie 2025 est d'ailleurs également repris dans les orientations globales du Plan formation 2020. Ce dernier a permis de commencer à élaborer un « cadre de programmation des offres » commun à tous les opérateurs bruxellois (mesure 36 du Plan formation 2020). Cet enjeu y sera intégré.

A cela, il faut aussi ajouter les évolutions des métiers, en lien avec la diffusion du numérique, que ce soit dans les métiers de l'industrie, de la construction ou encore de la mécanique par exemple. Les programmes de formation pour ces fonctions évoluent donc régulièrement.

Toutes ces évolutions font d'ailleurs l'objet d'un « focus » demandé à l'Observatoire bruxellois de

l'emploi et de la formation (OBEF) qui sortira dans les prochaines semaines.

En attendant, la formation professionnelle a déjà fait évoluer son offre comme vous pouvez le constater. Bruxelles Formation a d'ailleurs directement inscrit son action dans le cadre du plan régional NextTech Brussels 2017-2020 qui définit trois axes d'orientation pour la création et la croissance des entreprises actives dans les technologies de l'information et de la communication en Région bruxelloise :

- L'Internet des Objets
- Le Big Data et l'Intelligence Artificielle
- La Réalité Augmentée et la Réalité Virtuelle

Dans ce cadre et en matière d'intelligence artificielle spécifiquement, Bruxelles Formation (bf.mmtic) organise une formation de *Data Analyst / Data Scientist* au deuxième semestre 2018. Cette formation vise la collecte et l'analyse de données (d'origines diverses) afin d'établir des modèles prédictifs pour améliorer le fonctionnement ou les rendements des entreprises. La formation de *Data Analyst* est en étroite relation avec les axes, l'Internet des Objets et le Big Data.

Outre cette formation, toujours dans le cadre du Plan NexTech, bf.mmtic développe également un projet de formation *chatbot*, prévu pour 2019.

Cette préoccupation se reflète aussi dans les partenariats conclus récemment avec les différents acteurs du secteur (Molengeek, BeCode, Ecole19...).

Pour l'avenir, Bruxelles Formation est en charge du développement du Pilier Formation du Pôle Formation et Emploi ICT, qui permettra de développer encore l'offre de formation en la matière ainsi que les contacts avec les représentants du secteur.

Une gestion prévisionnelle des développements économiques des emplois et des compétences que permettra et demandera l'intelligence artificielle dans les années à venir exige aussi de s'appuyer sur les ressources de nombreux acteurs, dont l'enseignement, notamment supérieur. Le focus de l'OBEF donnera également un aperçu de l'offre en la matière dans l'enseignement à Bruxelles, ce qui devrait aussi permettre d'envisager des partenariats avec les hautes écoles, les universités, l'enseignement de promotion sociale, etc.

Comme pour l'ensemble des formations, rappelons que les formateurs de Bruxelles Formation ont une expérience professionnelle issue des entreprises des secteurs concernés et entretiennent ces contacts de telle manière à actualiser leur connaissance. Enfin, pour mémoire, Bruxelles Formation est un organisme paritaire où les représentants des employeurs et des travailleurs se font écho des évolutions des besoins des travailleurs et des entreprises.

Question n° 276 de M. Michaël Verbauwhe de du 23 juillet 2018 :

La formation pour modèle électrique Audi

1. En 2015, les 3 Régions se sont engagées à aider Audi dans la formation des travailleurs pour la fabrication du nouveau modèle électrique. Si mes informations sont correctes, on a évoqué à l'époque un montant de 27,5 millions d'euros, essentiellement dans la formation. Par rapport à l'enveloppe promise, quelles ont été les sommes déjà dépensées à cet égard en Région bruxelloise (Région et Commission communautaire française) depuis cette promesse ? Combien de travailleurs ont effectivement pu bénéficier de ces formations à Bruxelles jusqu'à aujourd'hui ?
2. J'aimerais également revenir sur les garanties d'emploi. En échange du soutien des autorités publiques, quelles ont été les engagements d'Audi en matière de maintien de l'emploi ? Dans certaines déclarations, y compris devant ce parlement vous avez mentionné une période de 10 ans durant laquelle l'emploi serait garanti à Audi Brussels. D'autres ont parlé de 7 ans (jusqu'en 2025). Pourriez-vous nous préciser où et quand Audi a pris pareil engagement ? Une convention reprenant ces garanties a-t-elle été signée entre les Régions, le Fédéral et la Direction d'Audi Brussels ? Si oui, serait-il possible de disposer de ce texte ? A ce sujet, dans un communiqué de presse daté du 26 avril 2016, date de la conclusion d'un « partenariat inédit » entre Audi Brussels, Actiris, Bruxelles Formation, et VDAB Brussel, il est question d'une évaluation annuelle : « La convention qui a été signée aujourd'hui prévoit également une évaluation annuelle des activités communes au niveau de l'emploi ». Deux ans après la conclusion du partenariat, des évaluations ont-elles eu lieu ? Le cas échéant, quel en est le contenu ? Serait-il possible de disposer du texte ?
3. Certaines informations évoquent des aides publiques octroyées à Audi pour le développement et le lancement de son modèle électrique. Entre 2017 et 2018, plusieurs millions d'euros auraient été accordées via différents soutiens. Confirmez-vous ces informations ? Ces montants font-ils parties de la part bruxelloise accordée à Audi en 2015 ou s'agit-il de nouvelles aides accordées à Audi ?

Réponse :

En 2015, dans le cadre des négociations internes à AUDI pour le choix du site de production de l'e-tron, les Gouvernements des trois Régions (Flamande, Wallonne et de Bruxelles-Capitale) ont signé une lettre d'intention à l'attention de la direction d'AUDI. Cette lettre fait état, dans le cas du choix du site de Forest, d'un soutien financier de 27.500.000 € de soutien sur base des estimations fournies par l'entreprise à l'époque pour sa reconversion.

Ce soutien financier était et est conditionné par le respect de certaines conditions par l'entreprise comme le maintien de l'emploi pour une période de 10 ans ou encore par l'obligation de collaborer avec les opérateurs publics pour la reconversion du personnel existant et les nouveaux recrutements.

Depuis mai 2017, et pour ce qui concerne mes compétences, des subsides pour un total de 2.728.273 € ont été validés par le Gouvernement au bénéfice d'Audi. Ces subventions visent à garantir l'emploi actuel au sein de l'usine de Forest en soutenant la reconversion du personnel existant. Ces montants couvrent essentiellement de la formation pour ce personnel en reconversion.

Une partie des congés éducation payés nécessaires à cette reconversion a également été valorisée à hauteur de 3.000.000 € pour la période de reconversion (2016-2019).

Tous ces montants rentrent dans le calcul de la part bruxelloise des 27.500.000 € de la lettre d'intention.

En termes de travailleurs touchés par les deux subventions sur base de mes compétences :

Projet 1: 1300 travailleurs

Projet 2: 951 travailleurs

A côté de cela, sur base de la convention quadrimoteur (AUDI, Actiris, Bruxelles formation, VDAB Brussel), les opérateurs publics signataires ont soutenu AUDI dans leurs besoins en recrutement, notamment en mettant en place des formations spécifiques permettant aux chercheurs d'emploi bruxellois d'accéder aux offres d'emploi de l'entreprise. Depuis 2017, 44 chercheurs d'emploi ont pu bénéficier de formations au sein de Bruxelles Formation industrie et Technicity (anciennement Iristech+) et ce, suite à la signature de la Convention quadrimoteur mentionnée dans la deuxième question.

A ce jour, 19 chercheurs d'emploi ont été engagés, suite à ces formations.

Une copie de ladite convention est également jointe en annexe.

La mise en œuvre de la convention quadrimoteur est assurée par un Comité de pilotage regroupant des représentants de tous les signataires. S'agissant d'un partenariat en perpétuelle évolution, aucune évaluation formelle n'est réalisée. Néanmoins, les résultats de ce partenariat sont positifs, même s'ils restent encore à une trop petite échelle. Des contacts permanents sont organisés avec AUDI pour renforcer et booster ces résultats tenant compte des perspectives de recrutement à venir chez AUDI Brussels.

Annexe de la question n° 251 de M. Marc Loewenstein

A.B.	Association subventionnée	Adresse	Motif de la subvention	Montant en euros	Durée de subvention du projet
26.001.00.00.3300	Centre de Formation en Alternance de la Construction en Région bruxelloise (Centre FAC) a.s.b.l.	Rue de la Poste, 262 1030 Schaerbeek	Projet « Dispositif d'accrochage en alternance construction à Bruxelles »	59.000,00	Projet subventionné depuis 2017
26.001.00.00.3300	Fobagra a.s.b.l.	Rue du Méridien, 20 1210 Saint-Josse-ten- Noode	Projet « Plate-forme de mutualisation des formations en ESI »	25.034,00	Projet subventionné depuis 2017
26.001.00.00.3300	Centre de Formation 2mille a.s.b.l.	Avenue du Parc, 87-89 1060 Saint-Gilles	Projet « Plate-forme de mutualisation des formations en ESI »	21.734,00	Projet subventionné depuis 2017
26.001.00.00.3300	Mister Genius s.a.	Avenue Louise, 251/9 1050 Ixelles	Projet « Talent Lab »	38.725,00	Projet subventionné en 2017
26.001.00.00.3300	Centre de Formation 2mille a.s.b.l.	Avenue du Parc, 87-89 1060 Saint-Gilles	Projet « Talent Lab »	3.500,00	Projet subventionné en 2017
26.002.00.01.3300	Espace Formation PME (efp) a.s.b.l.	Rue de Stalle, 292bis 1080 Uccle	Projet « Test your business »	26.000,00	Projet subventionné depuis 2017
26.002.00.01.3300	JobYourself in Brussels a.s.b.l.	Rue d'Alost, 7-11 1000 Bruxelles	Projet « Test your business »	18.000,00	Projet subventionné depuis 2017
26.002.00.01.3300	Confédération nationale de la construction (Département Bruxelles-Capitale) a.s.b.l.	Rue du Lombard, 34-42 1000 Bruxelles	Projet « Transition professionnelle vers les entreprises de construction à Bruxelles »	73.400,00	Projet subventionné depuis 2015

Annexe de la question n° 276 de M. Michaël Verbauwheden



**Convention de collaboration entre
Actiris, Bruxelles Formation, VDAB Brussel
et**



Entre

L'Office Régional bruxellois de l'Emploi, Actiris, dont le siège est situé à 1000 Bruxelles – 65 Boulevard Anspach, représenté par Monsieur Grégor Chapelle, Directeur général, et Madame Caroline Mancel, Directrice générale adjointe, ci-après dénommé « Actiris »

L'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle, Bruxelles Formation, dont le siège est situé à 1180 Bruxelles – 67 Rue de Stalle, représenté par Madame Olivia P'tito, Directrice générale, ci-après dénommé « Bruxelles Formation »

Le Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding, VDAB, dont le siège est situé à 1000 Bruxelles – 11 Keizerslaan, représenté par Monsieur Geert Pauwels, Directeur VDAB Brussel, ci-après dénommé « VDAB Brussel »

Ci-après dénommés « les partenaires publics »

Et

Audi, situé Avenue de la Deuxième Armée 201 à 1190 Forest, représenté par Monsieur Neuhaus, Directeur général et Monsieur Danau, Directeur général de production, technique et logistique.

Ci-après dénommé « l'employeur »



Il est convenu ce qui suit :

Article 1. Finalité et objectifs de la convention

La présente convention a pour objet la mise en place d'une collaboration dans le cadre de l'engagement de personnel répondant aux besoins de l'entreprise.

Dans une logique de complémentarité, les organismes publics bruxellois de l'emploi et de la formation s'engagent à proposer à Audi une offre de services intégrée répondant à ses besoins en ressources humaines et permettant de faciliter l'accès à l'emploi des chercheurs d'emploi bruxellois.

Article 2. Offre de services des partenaires publics

Par l'intermédiaire d'un point de contact unique, l'employeur a accès à l'ensemble des services des partenaires publics bruxellois :

§ 1. Conseil et recrutement

Il est mis à la disposition de l'employeur une équipe sectorielle d'Actiris afin de répondre au mieux aux besoins et demandes en matière de conseil et de recrutement :

Conseils et informations générales : information pertinente, adaptée et à jour concernant les primes et mesures pour l'emploi, les stages, le marché de l'emploi bruxellois, etc.

Rédaction des offres : aide à la rédaction du profil des offres d'emploi en tenant compte des compétences attendues pour la fonction et des réalités du marché de l'emploi.

Diffusion très large de toute offre transmise grâce à une plateforme de diffusion sur le site d'Actiris et auprès de ses partenaires afin qu'elle soit consultable par tous les chercheurs d'emploi. Cette diffusion se fera avec ou sans les coordonnées de l'entreprise, selon le choix, exprimé au cas par cas par l'entreprise en termes de traitement de l'offre (cf. §4). Si l'entreprise confie le traitement de l'offre à Actiris, la diffusion de l'offre se fera sans les coordonnées de l'entreprise. Dans le cas contraire, le nom de l'entreprise sera mentionné lors de la publication de l'offre. En cas de diffusion avec les coordonnées de l'entreprise, l'offre sera publiée telle qu'émise par l'employeur sans prise de contact supplémentaire.

Traitement de l'offre : élaboration, en concertation avec Audi, de l'offre de services la plus appropriée pour le traitement de l'offre.

Pour ce faire, endéans les deux jours ouvrables de la communication de l'offre, Actiris informe, après vérification auprès de l'entreprise des attentes précises en ce qui concerne les compétences requises et informations données sur le marché du travail,



si le profil recherché est repris dans sa banque de données de chercheurs d'emploi. Actiris dispose d'une banque de données incluant tous les chercheurs d'emploi à Bruxelles et peut de ce fait procéder à une présélection de candidats potentiels pour chaque offre transmise sur la base des critères stricts négociés avec l'entreprise.

Dans les 10 jours ouvrables, Actiris s'engage à présenter des chercheurs d'emploi « labellisés » pour chaque offre d'emploi : la présélection des candidats est effectuée par du personnel d'Actiris spécialisé dans le secteur et formé sur le terrain par des professionnels du secteur.

§ 2. Stages en entreprise

Il est mis à la disposition de l'employeur un soutien actif lors de l'engagement de chercheurs d'emploi ayant besoin d'une formation complémentaire, notamment dans le cadre de l'engagement de stagiaires IBO (Individuele Beroepsopleiding)- FPI (Formation Professionnelle Individuelle) ou STE (Stage de transition professionnelle) : présélection de candidats, soutien de l'entreprise dans ses démarches d'introduction de dossier, coordination des procédures administratives, suivi pédagogique...

§ 3. Apprentissage des langues

Les partenaires publics s'engagent à promouvoir toute initiative permettant de renforcer le niveau de maîtrise des langues indispensables à l'exercice d'un métier et à renforcer leur apprentissage via les différents dispositifs (chèques langue, Brulingua, formations ciblées métiers de Bruxelles Formation Langues et du VDAB Brussel).

§ 4. Formation

⇒ Formation des chercheurs d'emploi

Sur la base des besoins prévisionnels en ressources humaines et compétences associées transmis par l'entreprise, les partenaires publics s'engagent à adapter et/ou développer leur offre de formation en réponse à ces besoins, pour autant que ces besoins soient convergents avec ceux identifiés dans d'autres entreprises du secteur et que ceci soit réalisable.

Il est mis à la disposition de l'employeur :

- une assistance dans l'expression de ses besoins ;
- l'adaptation ou le développement de dispositifs formatifs adaptés, permettant de rencontrer les besoins exprimés par l'entreprise ;
- l'information auprès des chercheurs d'emploi bruxellois.



⇒ **Formation des travailleurs d'Audi**

Il est mis à disposition de l'employeur, dans le cadre de la formation continuée de ses travailleurs (formation ou perfectionnement de leurs compétences) :

- une assistance dans l'analyse des besoins de formations destinées aux travailleurs ;
- l'organisation des formations destinées aux travailleurs de l'entreprise, dans les meilleurs délais et au plus près des demandes. Ces formations sont payantes.

Les partenaires publics peuvent également organiser des formations de tutorat à destination du personnel d'Audi, dans le cadre de l'engagement de chercheurs d'emploi en stage, sous contrat FPI ou sous contrat d'emploi. Ces formations sont payantes.

§ 5. Politique de diversité

Il est mis à la disposition de l'employeur un soutien dans l'élaboration éventuelle d'un plan de diversité et des actions liées.

§ 6. Evénement/Séance d'information collective

Il est mis à la disposition de l'employeur une aide à l'organisation de tout événement *(selon un calendrier fixé à l'avance permettant l'organisation et la préparation des modalités pratiques)* de nature à promouvoir l'emploi au sein d'Audi et à faciliter la rencontre des besoins en ressources humaines de l'entreprise *(jobdating)*.

§ 7. Visibilité de l'entreprise

Le logo de l'entreprise peut être placé sur les sites web des partenaires publics.

Article 3. Engagements de l'entreprise

§ 1. Audi s'engage à communiquer 100 % des offres publiées en externe et dont le lieu de travail est Bruxelles.

Cette communication se fait selon l'une des modalités suivantes :

- encodage direct sur le site d'Actiris ;
- par téléphone ou par mail ;
- communication directe au consultant lors de sa visite.

Pour chaque offre transmise, Audi:

- donne toutes les informations utiles à la recherche du profil recherché ;
- tient informé de l'évolution de l'offre d'emploi ;
- envoie un feed-back pour chaque candidature reçue dans le cadre d'une offre Select ;

- respecter la réglementation en matière de lutte contre la discrimination à l'embauche.

En outre, l'entreprise collabore à la spécialisation des équipes des organismes publics afin que les collaborateurs puissent réaliser plus efficacement les présélections prévues et attribuer aux chercheurs d'emploi les codes professionnels adéquats.

§ 2. Audi s'engage à communiquer ses besoins prévisionnels de recrutement notamment dans le cadre du recrutement de travailleurs. L'échange d'informations porte également sur l'évolution probable du volume et de la nature des emplois au sein de l'entreprise (métiers en pénurie, nouveaux métiers, métiers en évolution, métiers porteurs...).

Article 4. Cadre général de la convention

§ 1. Gratuité

Les services fournis par les partenaires publics à l'employeur sont gratuits, à l'exception de ceux qui concernent la formation continuée des travailleurs et la formation de tuteurs.

Chaque partie supporte les frais qu'elle estime opportun d'engager pour mener à bien des actions dans le cadre de la collaboration.

§ 2. Référents

Deux référents opérationnels sont chargés de l'exécution de la présente convention :

- Le référent d'Actiris représente les partenaires publics et se charge du bon échange des informations pour l'ensemble des parties ;
Le référent est : Monsieur Charles Springuel (cspringuel@actiris.be) – Consultant Employeurs ;
- Pour l'employeur, le référent est : Madame Sabrina Rickert – Recruter.

§ 3. Comité accompagnement

Un Comité d'accompagnement composé des représentants de tous les signataires de la convention sera mis en place et se réunira au minimum une fois par an pour convenir d'un plan d'action annuel et en évaluer les résultats.

§ 4. Durée

La présente convention de collaboration est conclue pour une durée indéterminée et entre en vigueur à la date de sa signature.



Elle peut faire l'objet de modifications via un avenant, avec l'accord de toutes les parties.

§ 5. Non-respect ou différend

En cas de non-respect de la convention par l'une des parties ou de différend, les parties privilégient la recherche d'un accord amiable et la concertation pour la relance de la collaboration.

A défaut d'un accord, si cette relance n'est plus possible, l'accord prendra fin par courrier recommandé.

Etabli à Bruxelles le 26/04/2016 en quatre exemplaires, dont un pour Audi

Les partenaires publics,

Actiris

Grégor CHAPELLE
Directeur général

Caroline MANCEL
Directrice générale
adjointe

Bruxelles Formation

Olivia P'TITO
Directrice générale

VDAB Brussel

Geert PAUWELS
Directeur VDAB Brussel

L'employeur,

Audi

Thomas NEUHAUS
Directeur général des
Ressources humaines

Patrick DANAU
Directeur général
Production, Technique
et Logistique



Avec le soutien de
Fonds social européen